

RAPPORTS ET COMPTES 2023

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DE SITUATION		
	1 Introduction	2
	2 Conditions-cadres	2
	3 Priorités stratégiques et mesures importantes	3
	4 Marche des affaires en 2023	5
	5 Évaluation des risques	8
	6 Collaboratrices et collaborateurs	9
	7 Innovation et projets	10
	8 Événements exceptionnels	11
	9 Perspectives	11
COMPTES ANNUELS		12
I Bilan	Actifs	12
	Passifs	13
	Opérations hors bilan	13
II Compte de résultat		14
III Répartition du bénéfice		15
IV Présentation de l'état des capitaux propres		16
V Explications concernant les activités		17
VI Principes de comptabilisation au bilan et d'évaluation		22
VII Informations relatives au bilan	7.1 Présentation des couvertures des créances et des opérations hors bilan ainsi que des créances compromises	25
	7.2 Présentation des instruments financiers dérivés (actifs et passifs)	26
	7.3 Répartition des immobilisations financières	27
	7.4 Présentation des participations	27
	7.5 Présentation des immobilisations corporelles	30
	7.6 Répartition des autres actifs et autres passifs	30
	7.7 Indication des actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements ainsi que des actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété	30

TABLE DES MATIÈRES

COMPTES ANNUELS (suite)		
VII	Informations relatives au bilan	31
	7.8	Indication des engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle ainsi que du nombre et du type des instruments de capitaux propres de la banque détenus par ces institutions
	7.9	Indications relatives à la situation économique des propres institutions de prévoyance
	7.10	Présentation des corrections de valeur, des provisions et des réserves pour risques bancaires généraux ainsi que de leurs variations durant l'exercice de référence
	7.11	Présentation du capital social
	7.12	Indication des créances et engagements envers les parties liées
	7.13	Indications relatives aux propres parts du capital et à la composition du capital propre
	7.14	Présentation de la structure des échéances des instruments financiers
VIII	Informations relatives aux opérations hors bilan	38
	8.1	Répartition des créances et engagements conditionnels
	8.2	Répartition des opérations fiduciaires
IX	Informations relatives au compte de résultat	39
	9.1	Indication d'un produit de refinancement significatif dans la rubrique produits des intérêts et des escomptes ainsi que des intérêts négatifs significatifs
	9.2	Répartition des charges de personnel
	9.3	Répartition des autres charges d'exploitation
	9.4	Commentaires des pertes significatives, des produits et charges extraordinaires ainsi que des dissolutions significatives de réserves latentes, de réserves pour risques bancaires généraux et de corrections de valeur et provisions
	9.5	Présentation des impôts courants et latents, avec indication du taux d'imposition
X	Chiffres-clés	41
		Statistique des secteurs d'encouragement
RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION		42
RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE D'ÉTHIQUE		44
MEMBRES DES ORGANES		
		Membres du conseil d'administration
		Membres de la direction générale
		Organe de contrôle d'éthique
EXIGENCES DE PUBLICATION		48

RAPPORT DE SITUATION

1 INTRODUCTION

La présente publication « Rapports et comptes » inclut le rapport de situation économique de la Banque Alternative Suisse SA (BAS) et les comptes annuels détaillés. Elle intègre en outre les rapports de la révision en qualité d'organe statutaire, une vue d'ensemble des membres des différents organes ainsi que le rapport du contrôle d'éthique. Le présent compte rendu doit permettre à toutes les parties prenantes de se faire une image globale de la marche des affaires, de la situation économique et de l'évaluation des risques de la BAS au moyen d'une seule publication.

La BAS a été fondée en 1990 pour promouvoir des alternatives économiques, sociopolitiques, écologiques et culturelles par l'entremise et la gestion de fonds et de capitaux. En tant que société anonyme, la banque est régie par le Code des obligations suisse (CO) et par ses statuts. L'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) a délivré à la BAS une licence bancaire et de maison de titres. Banque de taille modeste, avec davantage de liquidités que la moyenne et bien capitalisée, la BAS participe au régime des petites banques. Elle bénéficie ainsi d'exigences simplifiées pour le calcul et la publication de ses fonds propres et liquidités nécessaires, ainsi que d'allègements qualitatifs dans le cadre des circulaires de la FINMA.

2 CONDITIONS-CADRES

Évolution économique mondiale : une croissance modérée

En 2023, la situation économique mondiale a été marquée par plusieurs événements géopolitiques – tels que la guerre en Ukraine et le conflit au Proche-Orient – ainsi que par les incertitudes qu'ils suscitent. La performance de l'économie réelle s'est refroidie dans l'ensemble, avec une croissance mondiale modérée et de grandes disparités selon les régions. La conjoncture a ainsi été forte aux États-Unis et faible en Europe.

La croissance a aussi ralenti en Chine, notamment à cause de la crise persistante dans le secteur immobilier. La France et l'Allemagne étaient en récession technique à la fin du troisième trimestre de 2023.

Pour lutter contre l'inflation, les banques nationales, Réserve fédérale américaine (Fed) en tête, ont poursuivi la hausse de leurs taux directeurs en 2023. La Banque nationale suisse (BNS) a adapté le sien pour la dernière fois en juin 2023, à 1,75 pour cent. Ces mesures ont fait nettement reculer l'inflation dans la plupart des économies. Toutefois, les prix élevés ont entraîné une diminution du pouvoir d'achat, freinant de façon générale la consommation des ménages.

En ce qui concerne l'évolution économique de la Suisse en 2023, le Groupe d'expert-e-s de la Confédération pour les prévisions conjoncturelles estime la croissance à 1,3 pour cent (PIB corrigé des événements sportifs). Selon le Secrétariat d'État à l'économie (SECO), le taux de chômage moyen s'est établi à 2 pour cent en 2023, soit 0,2 point de pourcentage de moins qu'en 2022 (il se montait alors à 2,2 pour cent).

Évolution du marché

Financements : hausse continue des prix et forte concurrence sur le marché immobilier

Malgré la hausse des taux hypothécaires, les prix ont continué de grimper sur le marché de l'immobilier pendant l'exercice sous revue, mais à un rythme bien moins soutenu qu'en 2022. La concurrence entre fournisseurs d'hypothèques est restée forte. La hausse des taux a contribué à l'augmentation de la marge d'intérêt.

La compétition s'est aussi fait sentir dans les financements aux entreprises, d'autant plus que les banques cantonales et régionales sont toujours plus nombreuses à s'intéresser aux prêts destinés à des projets durables.

Placements : l'inflation jusqu'à l'obsession

En 2023, les marchés des placements n'ont eu d'yeux que pour l'évolution de l'inflation et pour les mesures prises par les banques centrales afin de la réduire. Les efforts de ces dernières ont payé : même si – contrairement à la Suisse – l'inflation était encore supérieure à l'objectif de 2 pour cent de la Fed aux États-Unis et de la BCE dans l'UE, elle s'en est clairement rapprochée. Grâce à cette évolution, à un marché du travail en bonne santé et à la stabilité de l'économie étasunienne, le cours des actions et des obligations a suivi une courbe étonnamment ascendante dans le monde entier, l'an dernier.

Bon nombre d'indices ont continué de progresser en 2023. Le « MSCI All Country World » (indice boursier mondial qui inclut les pays émergents) est remonté de 22,8 pour cent et le Swiss Market Index (SMI) de 3,81 pour cent.

RAPPORT DE SITUATION

Environnement réglementaire : nouvelle loi sur la protection des données

La nouvelle loi sur la protection des données est entrée en vigueur en septembre 2023. Elle s'inspire du Règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'UE et de la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (STE 108) du Conseil de l'Europe. Au-delà de ces réglementations, la loi prévoit des droits d'accès et de documentation étendus, de même qu'un renforcement de l'autorité de surveillance et des sanctions. La protection des données a toujours été une priorité pour la BAS, qui mise sur la transparence depuis sa création. Même en l'absence de dispositions légales, elle exclut toute exploitation cachée des données. Appliquer ces nouvelles directives ne pose donc pas de problème à la banque, laquelle concentre en outre son activité sur le marché suisse.

3 PRIORITÉS STRATÉGIQUES ET MESURES IMPORTANTES

Adoption d'une nouvelle stratégie de durabilité

Pendant l'exercice sous revue, le conseil d'administration de la BAS a adopté une nouvelle stratégie de durabilité. Celle-ci repose sur le cadre stratégique 2022+, défini par le conseil d'administration de la banque en 2022. La stratégie élaborée vise à assurer une compréhension homogène de la durabilité dans toute l'entreprise et à regrouper des activités individuelles. Elle doit en particulier permettre d'ajuster l'évaluation de la durabilité et sa présentation dans le rapport à des méthodes et normes reconnues, sans abandonner pour autant des spécificités importantes de la BAS. Pour l'essentiel, la stratégie de la banque correspond à sa définition globale de la durabilité : elle précise ses objectifs en la matière, les mesures prévues pour les atteindre ainsi que la manière d'évaluer et rendre compte de la durabilité. La stratégie encadre toutes les activités commerciales de la BAS, y compris la mise en œuvre opérationnelle des directives du cadre stratégique 2022+ dans les affaires courantes.

Achèvement de la réorientation de l'analyse de la durabilité des entreprises

En 2023, la BAS a achevé la refonte en profondeur de l'analyse de la durabilité des entreprises. Le service de durabilité a actualisé sa méthode d'analyse (y compris la pondération des critères d'évaluation) et mis en œuvre un nouvel outil. Il a aussi évalué les fournisseurs de données externes et en a partiellement choisi de nouveaux. L'analyse de la durabilité des entreprises est

encore plus précisément ajustée aux besoins du conseil en placement ainsi qu'à la pertinence des différents titres dans l'univers de placement. Cela se traduit par un gain d'efficacité et permet d'élargir l'univers de placement de la BAS sans nuire à la qualité de l'évaluation de la durabilité.

Changement fondamental : l'analyse de la durabilité des entreprises a été découplée de leur évaluation économique. Désormais, l'équipe d'analyse de la durabilité examine les entreprises uniquement selon des critères d'exclusion et des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. Les firmes retenues constituent l'univers de placement de la BAS. Quant au conseil en placement et à la gestion de fortune de la banque, il leur revient de vérifier les titres de l'univers de placement de la BAS sous l'angle économique. Ils améliorent les propositions de placement et la gestion des portefeuilles en fonction de données actualisées quotidiennement sur la rentabilité et le risque.

Les obligations de caisse d'encouragement mises en veille

Les besoins de la clientèle changent, de même que les conditions techniques. Par conséquent, en 2023, la BAS a entrepris de repenser intégralement le concept des obligations de caisse d'encouragement. Depuis le 1^{er} novembre 2023, elle n'en propose plus de nouvelles. Celles qui avaient déjà été émises conservent leur validité jusqu'à l'échéance prévue.

Collaboration avec Triodos : premier prêt d'importance

En octobre 2023, la BAS a signé son premier prêt syndiqué international

RAPPORT DE SITUATION

dans le cadre de son partenariat avec la banque européenne Triodos. Celle-ci possède des succursales aux Pays-Bas, en Belgique, en Espagne, au Royaume-Uni et en Allemagne. Et les deux établissements partagent des valeurs éthiques. Le crédit est destiné à soutenir l'entreprise néerlandaise Zelfstroom, qui construit et exploite des installations photovoltaïques sur les toitures de propriétés privées. La BAS a contribué à hauteur de 8,0 millions d'euros au total de 17,9 millions. D'autres prêts syndiqués avec Triodos sont à l'étude.

Sociocratie et ancrage des principes d'action

Ces trois dernières années, la BAS a conçu pour elle-même une nouvelle forme d'organisation basée sur la sociocratie 3.0 et sur l'auto-organisation. En janvier 2024, la banque a officiellement adopté cette nouvelle forme d'organisation, qui sera constamment réexaminée et adaptée. La BAS est désormais organisée en cercles où les collaboratrices et collaborateurs assument des rôles définis en commun. Ces cercles regroupent des rôles dans le contexte de la création de valeur, d'activités similaires ou de services communs. Quant aux rôles, ils réunissent des tâches clairement déterminées et récurrentes en vue de les confier à une ou plusieurs personnes.

Les principes de la sociocratie 3.0 s'appliquent à la collaboration. Par exemple celui du consentement, selon lequel on adoptera la solution tolérable par toutes et tous plutôt qu'un arbitrage sur la base de la préférence commune. L'équipe BAS a en outre défini huit principes d'action qui servent d'aides à la décision au quotidien, parmi lesquels « impact plutôt que croissance », « durabilité plutôt que profit », « bien commun plutôt que bien individuel », « innovation

plutôt que tradition », « franchise plutôt qu'harmonie » et « confiance plutôt que participation ». Derrière l'introduction de cette « auto-organisation d'inspiration sociocratique » réside la volonté de rendre la BAS plus agile et mieux adaptable, ainsi que celle de renforcer les capacités de chaque collaboratrice et collaborateur.

Représentant indépendant et assemblée générale

Lors de l'assemblée générale (AG) 2023, les actionnaires de la BAS ont pu transmettre pour la première fois leur(s) voix à un représentant indépendant. En tout, 1864 (20 pour cent) d'entre elles et eux ont confié à cette personne un total de 48'282 voix. La BAS prépare un autre changement en vue de l'AG de 2024 : les actionnaires peuvent désormais commander la plupart des documents sous forme numérique. Elles et ils ont été environ 2300 (24 pour cent) à s'annoncer pour profiter de cette nouvelle possibilité. Une bonne manière de réduire la consommation de papier de la banque et de tenir compte des préférences des actionnaires quant au mode de livraison (imprimé ou numérique). À partir de 2025, tous les documents devraient être disponibles sous forme numérique, de la lettre de convocation au bulletin de vote, en passant par l'ordre du jour et ses annexes. Ce changement nécessitera une modification des statuts, laquelle sera proposée à l'AG de 2024.

Extension des partenariats et « Finance for Biodiversity Pledge »

La BAS entretient un vaste réseau d'organisations partenaires proches de ses valeurs. Quatre autres l'ont rejoint en 2023 : l'Impact Hub de Zurich, avec

trois sites de co-travail pour créatives et créatifs, jeunes pousses et entreprises de technologie ; l'association IDDEA, qui décerne le prix du même nom à de jeunes entreprises durables dans le canton de Genève ; l'association MetamorphHouse, qui sensibilise à la densification douce et choisie de maisons familiales et de quartiers de maisons individuelles ; la Fédération suisse des entreprises, organisation de PME orientées vers la durabilité.

Les institutions financières ont une responsabilité particulière pour empêcher que la biodiversité continue de se dégrader et pour préserver les écosystèmes. Avec le « Finance for Biodiversity Pledge », la BAS s'est engagée – avec plus de 150 institutions financières du monde entier – à agir pour protéger et favoriser la biodiversité.

Réorganisation du Fonds d'innovation

En 1996, la BAS a créé le Fonds d'innovation en tant qu'association indépendante pour promouvoir de jeunes entreprises durables. La banque met à disposition de l'association les ressources et l'infrastructure nécessaires à son activité, et elle lui fournit en outre chaque année une contribution substantielle sous la forme d'un don issu de ses bénéficiaires. Au lieu d'une seule auparavant, trois personnes ont pris la direction opérationnelle du Fonds d'innovation le 1^{er} juillet 2023. Le pourcentage de poste a doublé, passant de 70 à 140 pour cent. Deux responsables – une pour la Suisse romande et un autre pour la Suisse alémanique – assurent le suivi des entreprises et organisations soutenues.

RAPPORT DE SITUATION

4 ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ EN 2023

Commentaire sur les comptes annuels

Fin 2023, le bilan de la BAS totalisait 2,480 milliards de francs. Sa progression s'est accélérée, avec 6,78 pour cent de plus qu'à fin 2022.

Moindre augmentation des fonds de la clientèle et des actifs sous gestion

Fin 2022, les fonds de la clientèle avaient atteint 2,024 milliards de francs. Ils s'élevaient à 2,165 milliards de francs au 31 décembre 2023, soit 6,97 pour cent de plus. Les fonds déposés par la clientèle ont donc notablement augmenté par rapport à l'année précédente (+2,67 pour cent en 2022). L'augmentation tient probablement à la suppression des taux d'intérêt négatifs. En 2023, la BAS a enregistré un afflux net de nouveaux capitaux à hauteur de 129,6 millions de francs (149,7 millions en 2022). Les actifs sous gestion (total des actifs gérés) ont grimpé de 153,7 millions pour atteindre 2,785 milliards de francs, soit 5,84 pour cent de plus (2022 : +2,31 pour cent).

Croissance notable des prêts à la clientèle

Les prêts à la clientèle sont passés de 1,668 à 1,826 milliard de francs pendant l'exercice sous revue. Ils se sont donc accrus de 158,0 millions de francs ou 9,5 pour cent par rapport à 2022, soit nettement plus que lors de l'exercice précédent, qui avait vu une augmentation de 92,4 millions de francs (+5,9 pour cent). Les limites de crédit accordées ont grimpé de 12,4 pour cent (210,0 millions de francs) et totalisé 1,899 milliard de francs. Les financements importants aux coopératives d'habitation d'utilité publique et la forte progression des crédits dans le

secteur des énergies renouvelables ont largement contribué à ce succès.

Forte augmentation du résultat net des opérations d'intérêts

En 2023, les opérations sur différences d'intérêts ont constitué le principal pilier des revenus de la BAS, avec 74,3 pour cent du total des produits. Leur résultat brut s'est élevé à 30,2 millions de francs, ce qui correspond à une augmentation considérable de 8,5 millions de francs par rapport à 2022. Le produit des intérêts et des escomptes a atteint 30,4 millions de francs, bien plus qu'en 2022 (18,6 millions). Après un recul ces deux dernières années, le produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières est reparti à la hausse en 2023. Avec 2,5 millions de francs, ils ont dépassé de 1,8 million le résultat de 2022. La suppression du taux d'intérêt négatif et le retour à des taux positifs sur la plupart des comptes de passif ont fait passer la charge d'intérêts de la BAS à 2,6 millions de francs en 2023. La refacturation des intérêts négatifs avait abouti en 2022 à un produit de 2,5 millions. Au total, les opérations sur différences d'intérêts (actif et passif) 2023 ont généré un résultat net de 28,5 millions de francs : une hausse de 36,0 pour cent par rapport à 2022, malgré des corrections de valeur pour 1,7 million de francs au cours de l'exercice.

Forte baisse du coût des liquidités

Fin 2023, la BAS détenait 325,2 millions de francs sur son compte de virement auprès de la Banque nationale suisse (BNS), c'est-à-dire 102,5 millions de moins qu'en 2022. Elle a en outre déposé des avoirs pour un total de 36,1 millions de francs auprès d'autres banques. Ces avoirs ont rapporté à la BAS 4,9 millions de francs d'intérêts en tout. En 2022, elle avait payé

312'447 francs d'intérêts négatifs. Ce changement s'explique par le fait que la BNS a rémunéré les avoirs à vue des banques commerciales (à hauteur de 1,0 pour cent de décembre 2022 à mars 2023, 1,5 pour cent de mars à juin 2023 et 1,75 pour cent dès juin 2023).

Revenus croissants des opérations de commissions et de prestations de services

Les opérations de commissions et de prestations de services ont rapporté 9,9 millions de francs à la BAS en 2023 (6,0 pour cent de plus qu'en 2022). Le produit des commissions sur les titres et les opérations de placement affiche une légère progression de 239'227 francs. Le résultat des opérations de négoce a atteint 766'366 francs, un résultat inférieur de 43,4 pour cent à celui de 2022, lorsque la banque avait enregistré des recettes exceptionnellement élevées dans ce domaine.

Charges d'exploitation toujours en hausse

Par rapport à 2022, les charges d'exploitation ont augmenté à 26,1 millions de francs (25,4 millions en 2022). Avec 2,8 pour cent, la progression est moindre que lors de l'exercice précédent (+8,7 pour cent). Comme en 2022, la principale raison a été l'augmentation des charges de personnel, due à la croissance du volume d'affaires et aux projets internes. La comparaison des charges et des produits révèle un ratio coûts/revenus (cost-income ratio) de 64,0 pour cent (77,8 pour cent en 2022).

Bénéfice en nette augmentation

Les corrections de valeur sur les participations ainsi que les amortissements sur immobilisations corporelles et les valeurs immatérielles se sont élevés à 2,51 millions de francs, soit 323'400 francs de plus qu'à fin 2022. La variation des provisions et autres

RAPPORT DE SITUATION

corrections de valeur ainsi que des pertes a été de 8,1 millions de francs pour l'exercice sous revue (2022 : 6,0 millions en 2022). Sur ce montant, 7,3 millions sont allés aux autres provisions (réserves latentes) et 0,8 million a été provisionné pour risques de défaillance.

Pour 2023, la BAS affiche un résultat opérationnel de 2,1 millions de francs (en 2022, perte de 1,7 million). Après prise en compte des produits extraordinaires pour un montant négligeable de 223 francs (3,3 millions en 2022) et déduction de 609'927 francs d'impôts, le bénéfice annuel effectif s'élève à 1,5 million de francs (988'785 francs en 2022), en forte augmentation de 54,4 pour cent par rapport à l'exercice précédent. Tous les domaines d'activité ont contribué à ce bon résultat. La fin des taux négatifs et la hausse des intérêts versés par la BNS sur les avoirs à vue ont aussi joué un rôle important.

Proposition d'affectation du bénéfice et de versement d'un dividende

Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale (AG) du 17 mai 2024 d'affecter 1,8 million de francs du bénéfice à la réserve légale générale. Étant donné le bon résultat annuel, l'association Fonds d'innovation devrait recevoir une donation de 200'000 francs. Le conseil d'administration soumet en outre à l'AG le versement d'un dividende de 1,0 pour cent de la valeur nominale par action. Les fonds seront prélevés des réserves en apports de capital exonérées d'impôt.

Révision résultant du code des obligations

Le conseil d'administration a approuvé les présents comptes annuels le 20 février 2024. Le rapport de révision (en p. 42 de la présente publication) a été livré en texte normal.

Commentaire sur l'évolution de la clientèle

Au 31 décembre 2023, la BAS comptait 44'248 clientes et clients, en augmentation nette de 853 relations d'affaires. Le nombre de clientes et clients s'est donc considérablement accru. Fin 2022, la BAS avait enregistré 165 nouvelles relations d'affaires.

Forte progression sur les comptes d'épargne

Les avoirs de la clientèle ont continué de croître en 2023. On constate cette évolution dans de nombreuses offres de la BAS. L'inventaire total des comptes sur s'est renforcé d'environ 30,3 millions de francs, soit 5,5 pour cent. Les avoirs sur les comptes sur Plus, destinés aux actionnaires détenant au moins dix actions BAS, ont connu une hausse de 16,7 pour cent à 109,1 millions de francs (93,5 millions en 2022). Pour les comptes d'épargne, l'augmentation a été de 56,9 millions de francs ou 13,7 pour cent. Les obligations de caisse ont enregistré une hausse de 5,3 millions de francs. Le volume des comptes courants a subi une baisse modérée de 3,3 millions de francs (-1,5 pour cent) alors que celui des comptes de dépôt pour associations s'est accru de 2,5 millions de francs (+7,3 pour cent). Les avoirs sur les comptes de prévoyance BAS 2 et BAS 3 ont gonflé de 13,6 millions de francs (+3,0 pour cent).

Augmentation des actifs dans les activités de placement

À la fin de l'exercice sous revue, l'équipe de conseil en placement administré 3096 personnes ou institutions (2967 en 2022). La fortune totale (titres et liquidités) des mandats est passée à 1,268 milliard de francs (1,229 milliard en 2022). Cela représente 38,5 millions de francs ou 3,1 pour cent de

plus qu'en 2022. Fin 2023, un total de 732,4 millions de francs (actions BAS non comprises) était investi hors bilan (725,6 millions en 2022), soit 6,8 millions ou 0,9 pour cent de plus qu'en 2022.

Demande toujours forte pour les mandats de gestion de fortune

Les mandats de gestion de fortune de la BAS sont très demandés : fin 2023, l'équipe du conseil en placement en gérait 1733 pour un volume total de 531,1 millions de francs (1694 mandats totalisant 541,4 millions de francs en 2022). Il y avait donc 39 mandats de plus (+2,3 pour cent) que l'année précédente. En tout, 58,1 pour cent de la clientèle a choisi un mandat avec la stratégie « Impact » ou « Impact Fonds », avec un impact positif particulièrement élevé sur l'environnement et la société. Le chiffre est une nouvelle fois en baisse par rapport à l'exercice précédent (64,0 pour cent en 2022). La situation économique mondiale a poussé les clientes et clients à préférer des formes de placement plus liquides.

Progression marquée des activités de crédit

Au 31 décembre 2023, le volume des crédits (utilisés, y compris les limites accordées) atteignait à la BAS 1,9 milliard de francs, un chiffre en hausse de 210,0 millions (+66,7 millions en 2022). Il n'inclut pas les crédits Covid, représentant 5,4 millions de francs. L'augmentation en 2023 est due en particulier à des opérations de financement plus importantes dans le secteur des coopératives d'habitation d'utilité publique et à la forte progression des crédits dans le secteur des énergies renouvelables (par exemple les réseaux de chaleur). La part des maîtres d'ouvrage pour des logements d'utilité publique a atteint 48,8 pour cent du portefeuille total de crédits. Compte tenu du niveau de risque restreint dans

RAPPORT DE SITUATION

ce segment de clientèle, une proportion élevée se justifie. Le portefeuille de crédits de la BAS reste régionalement et intrinsèquement bien diversifié.

Pour les crédits immobiliers, la banque continue de tabler sur une légère progression de la demande, notamment sous l'impulsion des besoins toujours importants en matière d'assainissement énergétique de biens immobiliers.

Dans le secteur crucial des énergies renouvelables, la banque prévoit encore une forte demande, mais elle demeure soumise à une concurrence accrue sur le marché. La BAS s'est très bien positionnée dans ce domaine ; son expertise et ses compétences sont reconnues au sein de la branche.

Des prêts à impact positif sur la société et l'environnement

Pour chaque crédit qu'elle octroie, la BAS indique si le projet financé génère un impact positif sur la société et l'environnement. La part des prêts attribuables à l'un des secteurs d'encouragement atteignait 86,7 pour cent à la fin de l'exercice sous revue (85 pour cent en 2022). La BAS dépasse ainsi son objectif minimal de 80 pour cent. Le volume des crédits à des taux d'encouragement a continué de croître et s'élevait à 49,9 millions de francs (+54,7 pour cent) en fin d'année. Les taux d'intérêt des crédits d'encouragement sont variables, donc supérieurs à ceux des crédits à taux fixe dans le contexte actuel de taux d'intérêt bas. Pour l'instant, ils ne s'appliquent à la clientèle que dans des situations particulières.

Situation actuelle par rapport à des sujets clés de la réglementation

Une base de fonds propres en constante augmentation

Les fonds propres pouvant être pris en compte sont passés en 2023 de 281,4 à 297,9 millions de francs. Cela est dû à l'augmentation de capital de 10,7 millions de francs en janvier 2023 ainsi qu'à l'affectation aux autres provisions (réserves latentes).

Le ratio de levier simplifié (ratio de fonds propres non pondérés) de la BAS atteignait 9,8 pour cent fin 2023 (10,0 pour cent en 2022). Pour les détails, se référer aux chiffres clés concernant les prescriptions en matière de fonds propres, lesquels figurent en page 48 de la présente publication.

Un large actionariat

En 2023, le nombre d'actionnaires de la BAS est passé à 9429, soit 285 de plus qu'en 2022 (9144). Aucun-e actionnaire ne détient plus de trois pour cent des droits de vote. La composition détaillée de l'actionariat se trouve en page 34 de la présente publication.

Stagnation de l'intérêt vis-à-vis des actions BAS

Les actionnaires nouveaux-elles et existant-e-s ont souscrit en 2023 des actions supplémentaires pour une valeur totale de 597'415 francs (10,7 millions de francs en 2022). Plusieurs raisons expliquent ce net recul : d'une part, depuis le revirement des taux d'intérêt, d'autres possibilités de placement offrent un rendement attrayant à la clientèle. D'autre part, plusieurs lots importants précédemment aux mains d'actionnaires existant-e-s ont été rendus disponibles à l'achat en 2023, notamment en raison d'héritages. La BAS les a transmis plutôt que de vendre de nouvelles actions. Le négoce d'actions a donc progressé de 3,8 mil-

lions de francs par rapport à 2022, pour atteindre 11,0 millions.

Cela a poussé la BAS à renoncer à la deuxième tranche de l'augmentation de capital initialement prévue pour janvier 2024 et approuvée par l'assemblée générale en 2022. La situation des fonds propres de la BAS demeure confortable. Fin 2023, le ratio de fonds propres non pondéré s'élevait à 9,8 pour cent, un minimum de 8 pour cent étant requis par le régime des petites banques.

Baisse des liquidités

La BAS dispose toujours d'importantes liquidités, même si elles ont encore baissé en 2023. En diminution de 102,5 millions de francs, elles atteignaient 325,2 millions à la fin de l'exercice sous revue. L'indicateur réglementaire qu'est le ratio de couverture de liquidités (Liquidity Coverage Ratio, ou LCR) a été nettement dépassé durant tout l'exercice. Il s'élevait à 240,3 pour cent au 31 décembre 2023. Pour les détails, se référer aux chiffres clés relatifs au LCR en page 48 de la présente publication.

RAPPORT DE SITUATION

5 ÉVALUATION DES RISQUES

La BAS suit une politique prudente en matière de risques. Elle veille à un rapport équilibré entre le rendement et les risques, tout en gérant activement ces paramètres. Le conseil d'administration examine l'exposition de la banque à une fréquence définie. Il a ainsi édicté un règlement qui garantit que tous les risques importants sont enregistrés, circonscrits et surveillés en permanence. Le compte rendu annuel a pour but de montrer au conseil d'administration et à la direction générale à quel point la banque est exposée. Une fois par an au minimum, le conseil d'administration procède à l'évaluation des risques et vérifie l'adéquation des mesures prises. Les explications en page 17 de la présente publication donnent davantage d'informations concernant la gestion des risques.

En 2023, les risques principaux pour la BAS résidaient surtout dans les domaines suivants :

Contexte des taux

Depuis septembre 2022, la BNS a progressivement relevé son taux directeur (à 0,5 pour cent en septembre 2022, 1,0 pour cent en décembre 2022, 1,5 pour cent en mars 2023 et 1,75 pour cent en juin 2023), mettant ainsi un terme à près de huit ans de taux négatifs. Durant cette période, la BAS a adapté plusieurs fois ses taux créditeurs afin de maîtriser l'afflux d'argent frais. Elle visait notamment à répercuter sur sa clientèle, par des taux d'intérêt négatifs, une partie des coûts liés aux avoirs à vue. Quand le taux directeur de la BNS est redevenu positif, la BAS a suivi.

Elle a toutefois été confrontée à la difficulté de ne pouvoir le faire que par étapes, alors qu'une partie de sa clientèle exigeait une adaptation immédiate des taux créditeurs. La BAS a dû

attendre que des crédits à taux fixe de longue durée arrivent à échéance et soient renouvelés. Le rétablissement de la marge brute d'intérêt de la banque a requis un grand soin dans la fixation des taux. Depuis le 1^{er} mars 2023, plus aucun compte BAS n'affiche d'intérêt négatif et, depuis le 1^{er} juillet 2023, un intérêt est à nouveau versé sur la plupart de ses comptes.

Évolution des marchés des capitaux

En 2022, les séquelles de la pandémie ainsi que les évolutions géopolitiques ont entraîné une inflation et de fortes corrections des cours sur les marchés boursiers. Les mesures prises par les banques centrales contre l'inflation ont été étonnamment efficaces pour faire remonter la valeur des actions et obligations au cours de l'exercice sous revue. Le marché du travail dans le pays et l'évolution stable de l'économie des États-Unis ont aussi contribué à cette évolution.

En 2023, les investisseuses et investisseurs ont gardé les yeux rivés sur la politique de taux d'intérêt des banques centrales. Pour lutter contre l'inflation et les prix à la consommation élevés, la Réserve fédérale américaine, la Banque centrale européenne et la Banque nationale suisse ont relevé leur taux directeur par étapes. Dans l'ensemble, les performances réelles de l'économie mondiale ont ralenti.

L'atténuation de l'inflation autour de la planète a écarté un risque important pour l'évolution des marchés d'investissement en 2024. D'autres risques subsistent toutefois, notamment différents conflits géopolitiques. La BAS surveille constamment les évolutions économiques et politiques ; elle oriente sa politique de placement vers le scénario qu'elle juge le plus probable.

Organisation en mutation

L'évolution de la banque vers une organisation agile, avec une direction partagée et une responsabilité des rôles clairement définie (sociocratie), continue d'exiger de l'attention dans la gestion du changement et de susciter des incertitudes. Bien que la pression sur la rentabilité se soit détendue en 2023, elle perdure : les revenus des opérations sur les différences d'intérêt ont de nouveau augmenté dans les secteurs d'activité classiques de la BAS, grâce au revirement des taux. Malgré tout, les charges d'exploitation restent élevées – surtout en ce qui concerne le personnel – étant donné la progression des activités et des projets. La BAS doit donc améliorer sans cesse son efficacité, adapter les conditions des affaires existantes et créer de nouveaux secteurs d'activité générateurs de revenus.

Marché immobilier

Avec ses financements, la BAS est fortement engagée sur le marché immobilier. Près de la moitié de l'ensemble des crédits va à des maîtres d'ouvrage d'utilité publique, 11,5 pour cent à la catégorie des immeubles loués et 15,3 pour cent à des particuliers pour leur propre logement. La banque s'attend à une stabilisation du marché immobilier en 2024. Selon les régions, les prix devraient stagner, voire légèrement baisser en raison de la hausse des taux d'intérêt et de l'offre importante de logements.

Rendement de la gestion des liquidités

Le revirement des taux d'intérêt permet à nouveau d'investir avec des contreparties de premier ordre. Cette évolution a favorisé la rentabilité de l'activité bancaire. La BAS a pu en profiter grâce à un renforcement de la gestion des liquidités.

RAPPORT DE SITUATION

Risques de variation des taux d'intérêt

Les risques de fluctuation des taux d'intérêt sont restés stables durant l'exercice sous revue. Aussi bien les avoirs de la clientèle que les crédits octroyés ont augmenté. La BAS est bien parée pour affronter ces risques, grâce au renforcement de ses fonds propres.

Situation des fonds propres

La situation des fonds propres de la BAS s'est encore améliorée en 2023, bien que dans une mesure moindre que les années précédentes. La banque a l'intention de continuer à procéder à des augmentations de capital afin de permettre à davantage de personnes de participer au « mouvement BAS ». Des activités de communication supplémentaires sont prévues dans ce but en 2024.

Risques opérationnels

Avec sa gestion active des risques opérationnels, la BAS satisfait toutes les obligations légales et déontologiques. L'objectif est de garantir sa capacité à supporter les risques et de la renforcer, tout en évitant les pertes opérationnelles. Des investissements sont nécessaires en 2024 afin de créer, à l'avenir, les bases d'une augmentation du rendement opérationnel.

Cela affermit la confiance de toutes les parties prenantes dans la banque (réputation).

6 COLLABORATRICES ET COLLABORATEURS

Nombre de postes à plein temps

Fin 2023, 159 personnes travaillaient à la BAS (154 à fin 2022), ce qui correspond à 129,5 équivalents plein temps (personnes en formation comprises ; le chiffre était de 127,5 en 2022). Seize personnes ont quitté la banque et 24 l'ont rejointe pendant l'exercice sous revue. Le taux de fluctuation s'élevait à 10,1 pour cent au 31 décembre 2023 (14,3 pour cent en 2022).

Changements importants en matière de personnel et d'organisation

Lors de l'assemblée générale du 13 mai 2023, deux changements de personnes sont intervenus au sein du conseil d'administration (CA) de la BAS :

- Véronique Gigon, membre du CA depuis 2020, ne s'est pas représentée pour un nouveau mandat.
- Attila Baumgartner a été élu au conseil d'administration pour un mandat de trois ans, en tant que représentant de l'Association du personnel de la BAS.

Le conseil d'administration a également procédé à un changement de vice-présidence :

- Albi Wuhrmann a quitté la fonction le 31 décembre 2023 et Valérie Anouk Clapasson lui a succédé le 1^{er} janvier 2024.

Des changements ont eu lieu aux postes d'encadrement suivants pendant l'exercice sous revue :

- Durabilité (au 1^{er} février 2023)
- Marketing et communication (au 1^{er} mai 2023)
- Informatique (au 1^{er} juillet 2023)
- Fonds d'innovation et Financements spéciaux (au 1^{er} juillet 2023)
- Conseil en placement (au 1^{er} août 2023)
- Équipe de conseil (conseil clientèle) (au 1^{er} août 2023)
- Personnel (au 1^{er} août 2023)
- Équipe de conseil (traitement administratif) (au 1^{er} mai 2023)

RAPPORT DE SITUATION

7 INNOVATION ET PROJETS

La BAS évalue et améliore constamment ses produits, prestations et processus. Au cours de l'exercice 2023, elle a notamment travaillé sur les innovations et projets suivants :

- Pour sa clientèle immobilière, la BAS a lancé une hypothèque dont le taux est basé sur le Saron, un taux de l'argent au jour le jour. En fonction de son évolution, la clientèle peut ainsi profiter d'une baisse des intérêts.
- La BAS a chargé un groupe de travail d'élargir son offre en matière d'assainissement durable des bâtiments. Elle veut se repositionner sur le marché en proposant des conseils et des solutions de financement adaptées, et en aidant sa clientèle à assainir écologiquement ses biens immobiliers. Le projet doit en outre contribuer à ce que la banque atteigne son propre objectif climatique.
- Depuis juin 2023, la clientèle de la BAS peut relier son application bancaire mobile à l'application ePost. Cela permet de payer et de classer des factures numériques directement dans ePost.
- Pendant l'exercice sous revue, la BAS a accru sa présence sur les médias sociaux : elle est désormais active sur Instagram et sur la plate-forme Kununu. Elle n'était jusqu'alors présente que sur LinkedIn et Facebook.
- Le service de durabilité a révisé en profondeur la méthodologie d'analyse de la durabilité des entreprises faisant partie de l'univers de placement de la BAS. Avec une

méthodologie mise à jour, un nouvel outil d'analyse et - parfois - de nouveaux partenaires externes, l'analyse de la durabilité est devenue plus efficace et mieux adaptée aux besoins du conseil en placement.

- En 2023, 13 différents processus, petits et grands, ont été améliorés dans le cadre de « BAS Lean ». Par exemple, on scanne désormais dès leur réception tous les documents résultant des relations avec la clientèle. Ensuite, on les transmet, traite et archive numériquement. De plus, le processus qui lance l'établissement des déclarations nécessaires à l'administration fiscale, lors du retrait du capital d'un compte de prévoyance, est centralisé et automatisé. On a également simplifié la saisie d'un changement de nom dans le système bancaire central.
- Organisation d'inspiration sociocratique, la BAS met en œuvre plusieurs principes d'action décidés en commun en matière de collaboration. En 2023, les collaboratrices et collaborateurs ont pu, dans le cadre de plusieurs ateliers « inVISION », s'imprégner de ces principes d'action et imaginer comment les appliquer au quotidien.
- Depuis 2023, la BAS donne aux actionnaires la possibilité de se faire représenter à l'assemblée générale par un représentant indépendant.
- Afin de s'adapter aux préférences des actionnaires et d'économiser du papier, la BAS leur propose de recevoir une partie des documents pour l'assemblée générale sous

forme numérique. Cette possibilité devrait s'étendre à tous les documents dès 2025.

- En tant qu'association indépendante, le Fonds d'innovation de la BAS encourage de jeunes entreprises durables. Il a été renforcé en personnel en 2024 : trois personnes y travaillent désormais, pour un taux d'occupation total de 140 pour cent (2022 : 70 pour cent).

RAPPORT DE SITUATION

8 ÉVÉNEMENTS EXCEPTIONNELS

Aucun événement exceptionnel n'est à signaler entre la date de clôture du bilan et celle de la rédaction du présent rapport, le 20 février 2024.

9 PERSPECTIVES

Pour l'année 2024, la BAS prévoit une évolution économique positive, aussi bien en ce qui concerne les opérations sur différences d'intérêt que les opérations de commissions. La banque investira substantiellement pour concrétiser les possibilités existantes sur le marché bancaire durable. Elle entend également continuer d'améliorer son efficacité. Les investissements les plus importants concernent le domaine du personnel, où il s'agira en particulier d'augmenter les ressources dans le conseil à la clientèle et la numérisation. Malgré ces investissements, la banque s'attend à un résultat positif en 2024, même s'il est peu probable qu'il atteigne le niveau élevé de 2023.

Pour 2024 toujours, la BAS table sur une augmentation de l'attractivité des placements durables, en particulier ceux qui ont un fort impact. Le volume sous dépôts devrait donc continuer de s'accroître. Un nouveau logiciel viendra appuyer le processus de conseil.

Le secteur des crédits utilise déjà un programme informatique similaire. En 2024, l'outil devrait disposer de fonctions supplémentaires. Pour ce qui est des produits, une nouvelle offre hypothécaire pour assainissements durables est en gestation. En outre, la BAS a intégralement remanié son Rating immobilier, qui lui permet d'évaluer la durabilité de biens immobiliers. Il sera lancé en 2024 sous le nom de « BAS-ImmolImpact ». La clientèle pourra désormais y accéder en ligne.

Le modèle d'affaires de la BAS exige qu'elle vérifie régulièrement si elle atteint l'impact positif voulu sur la société et l'environnement. La banque prévoit de poursuivre en 2024 l'amélioration des rapports de durabilité pour l'ensemble de ses activités, sur la base de la stratégie de durabilité adoptée en 2023.

En interne, la BAS poursuivra en 2024 sa transition vers l'« auto-organisation d'inspiration sociocratique ». Elle prépare l'adaptation du règlement du personnel ainsi que celle du modèle salarial, qui doivent correspondre à la nouvelle forme d'organisation.

Enfin, en 2024, la BAS continuera à prendre position sur des questions de politique sociale qui la concernent, comme l'initiative sur la biodiversité, sur laquelle le peuple sera appelé à voter en septembre.

COMPTES ANNUELS

I BILAN

Structure du bilan au 31 décembre 2023

Actifs	Annexe	31.12.2023	31.12.2022	Écart année précédente	
		en CHF	en CHF	en CHF	en %
Liquidités		325'215'247	427'747'033	-102'531'786	-24
Créances sur les banques		36'054'613	33'784'354	2'270'259	7
Créances sur la clientèle	7.1	269'836'576	128'387'976	141'448'600	110
Créances hypothécaires	7.1	1'556'596'314	1'540'048'850	16'547'464	1
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	7.2	2'280'332	5'934'200	-3'653'869	-62
Immobilisations financières	7.3	256'090'582	157'509'697	98'580'884	63
Comptes de régularisation		2'088'855	1'753'712	335'143	19
Participations	7.4	18'148'255	14'479'731	3'668'524	25
Immobilisations corporelles	7.5	10'989'904	10'820'030	169'873	2
Autres actifs	7.6	2'967'510	2'229'233	738'277	33
Total des actifs		2'480'268'187	2'322'694'817	157'573'370	7
Total des créances de rang subordonné		3'511'452	3'678'193	-166'741	-5
dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance		3'453'153	3'608'225	-155'071	-4

COMPTES ANNUELS

I BILAN

Passifs	Annexe	31.12.2023	31.12.2022	Écart année précédente	
		en CHF	en CHF	en CHF	en %
Engagements envers des banques		75'529	73'714	1'815	2
Engagements résultant des dépôts de la clientèle		1'884'020'281	1'748'335'276	135'685'005	8
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	7.2	2'599'641	1'686'266	913'375	54
Obligations de caisse		280'642'000	275'335'000	5'307'000	2
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage		0	0	0	0
Comptes de régularisation		2'907'587	2'017'509	890'078	44
Autres passifs	7.6	676'804	5'027'425	-4'350'621	-87
Provisions	7.10	54'143'705	46'230'498	7'913'207	17
Réserves pour risques bancaires généraux	7.10	11'050'000	11'050'000	0	0
Capital social	7.11	166'673'700	160'569'700	6'104'000	4
Réserve légale issue du capital		58'728'538	55'056'327	3'672'212	7
dont réserve issue d'apports en capital exonérés fiscalement		58'728'538	55'056'327	3'672'212	7
Réserve légale issue du bénéfice		16'146'407	15'136'277	1'010'130	7
Réserves facultatives issues du bénéfice		200'000	200'000	0	0
Bénéfice reporté		876'824	988'040	-111'215	-11
Bénéfice		1'527'171	988'785	538'387	54
Total des passifs		2'480'268'187	2'322'694'817	157'573'370	7
Total des engagements subordonnés		0	0	0	0
dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance		0	0	0	0

Opérations hors bilan	Annexe	31.12.2023	31.12.2022	Écart année précédente	
		en CHF	en CHF	en CHF	en %
Engagements conditionnels	7.1, 8.1	2'208'941	2'769'441	-560'500	-20
Engagements irrévocables	7.1	126'481'580	123'806'249	2'675'331	2

COMPTES ANNUELS

II COMPTE DE RÉSULTAT

Structure du compte de résultat du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

		2023	2022	Écart année précédente	
	Annexe	en CHF	en CHF	en CHF	en %
Résultat des opérations d'intérêts					
Produit des intérêts et des escomptes	9.1	30'401'450	18'568'344	11'833'106	
Produit des intérêts et des dividendes des opérations de négoce		0	0	0	
Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières		2'462'789	634'582	1'828'208	
Charges d'intérêts	9.1	-2'637'065	2'480'265	-5'117'329	
Résultat brut des opérations d'intérêts		30'227'174	21'683'190	8'543'984	39
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts	9.4	-1'744'227	-752'076	-992'151	
Sous-total résultat net des opérations d'intérêts		28'482'948	20'931'114	7'551'833	36
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service					
Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement		6'367'267	6'128'040	239'227	
Produit des commissions sur les opérations de crédit		148'088	179'042	-30'954	
Produit des commissions sur les autres prestations de service		3'911'029	3'425'736	485'293	
Charges de commissions		-541'216	-407'619	-133'597	
Sous-total résultat des opérations de commissions et des prestations		9'885'168	9'325'199	559'969	6
Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur		766'366	1'354'351	-587'985	-43
Autres résultats ordinaires					
Résultat des participations		216'941	45'143	171'798	
Résultat des immeubles		53'823	173'288	-119'466	
Autres produits ordinaires		122'497	106'777	15'720	
Autres charges ordinaires		-589'570	-4'643	-584'928	
Sous-total autres résultats ordinaires		-196'310	320'565	-516'875	-161
Charges d'exploitation					
Charges de personnel	9.2	-17'502'221	-16'684'784	-817'437	
Autres charges d'exploitation	9.3	-8'646'174	-8'747'328	101'154	
Sous-total charges d'exploitation		-26'148'395	-25'432'112	-716'283	3
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	7.5	-2'513'481	-2'190'047	-323'434	15
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes	7.10	-8'139'420	-5'992'526	-2'146'894	36
Résultat opérationnel		2'136'875	-1'683'457	3'820'332	-227
Produits extraordinaires	9.4	223	3'256'075	-3'255'853	
Charges extraordinaires	9.4	0	0	0	
Impôts	9.5	-609'927	-583'834	-26'093	
Bénéfice		1'527'171	988'785	538'387	54

COMPTES ANNUELS

III RÉPARTITION DU BÉNÉFICE

	2023	2022
	en CHF	en CHF
Répartition du bénéfice		
Bénéfice	1'527'171	988'785
Bénéfice reporté	876'824	988'040
Bénéfice	2'403'996	1'976'824
Répartition du bénéfice		
Attribution à la réserve légale issue du bénéfice	-1'800'000	-1'000'000
Attribution aux réserves facultatives issue du bénéfice	0	0
Distributions au moyen du bénéfice au bilan	0	0
Don à l'association Fonds d'innovation	-200'000	-100'000
Report à nouveau	403'996	876'824

Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale du 17.5.2024 le versement d'un dividende de 1% par action, exonéré de l'impôt anticipé, issu des réserves en apports de capital exonérées d'impôts. Cela correspond à CHF 10 par action d'une valeur nominale de CHF 1000 et à CHF 1 par action d'une valeur nominale de CHF 100.

COMPTES ANNUELS

IV PRÉSENTATION DE L'ÉTAT DES CAPITAUX PROPRES

	Capital social	Réserve issue du capital	Réserve issue du bénéfice	Réserves pour risques bancaires généraux	Réserves facultatives issues du bénéfice et bénéfice/ perte reporté(e)	Propres parts du capital (poste négatif)	Résultat de la période	Total
	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF
Capitaux propres au début de la période de référence	160'569'700	55'056'327	15'136'277	11'050'000	1'188'040	0	988'785	243'989'129
Utilisation du bénéfice de 2022								
Don au Fonds d'innovation	0	0	0	0	0	0	-100'000	-100'000
Attribution à la réserve libre issue du bénéfice	0	0	1'000'000	0	0	0	-1'000'000	0
Dividendes	0	-833'369	0	0	0	0	0	-833'369
Variation nette du bénéfice reporté	0	0	0	0	-111'215	0	111'215	0
Augmentation de capital*	6'104'000	4'505'580	10'130	0	0	0	0	10'619'710
Bénéfice 2023	0	0	0	0	0	0	1'527'171	1'527'171
Capitaux propres à la fin de la période de référence	166'673'700	58'728'538	16'146'407	11'050'000	1'076'825	0	1'527'171	255'202'641

* Les taxes d'émission et coûts accessoires sur transactions ont été imputés aux réserves de capital.

L'AFC a confirmé à titre provisoire la «réserve issue d'apports de capital exonérés de l'impôt» au 16.5.2023 à hauteur de CHF 58'728'538.

COMPTES ANNUELS

V EXPLICATIONS CONCERNANT LES ACTIVITÉS DE LA BANQUE ALTERNATIVE SUISSE SA

5.1 Indication de l'entreprise ou du nom ainsi que de la forme juridique et du siège de la banque

Généralités

La Banque Alternative Suisse SA (BAS) est une banque à vocation écologique et sociale, qui exerce ses activités dans toute la Suisse. La BAS a son siège au Amthausquai 21 à Olten. Elle possède également des représentations à la rue du Port-Franc 11 à Lausanne, à la Kalkbreitestrasse 10 à Zurich ainsi qu'à la rue de Lyon 77 à Genève.

Les opérations sur marges d'intérêts constituent à la fois son principal domaine d'activité et sa principale source de recettes. La BAS pratique la transparence en matière de crédits envers le public et ne travaille pas dans un but de maximisation du profit. Le concept particulier d'encouragement repose sur des obligations de caisse d'encouragement et des crédits d'encouragement et fait partie des opérations sur marges d'intérêts. Les opérations de commissions et de prestations de service représentent désormais une source de revenu supplémentaire. Les activités de négoce sont sans grande importance.

Fin 2023, la BAS employait, en valeur corrigée des postes à temps partiel, 129,5 collaboratrices et collaborateurs.

Opérations au bilan

Les opérations sur marges d'intérêts – acceptation de fonds de la clientèle et prêts à la clientèle – constituent la principale source de recettes. La plus grande partie des prêts est accordée sur la base de gages fonciers sous forme d'hypothèques et de créances sur des immeubles d'habitation et commerciaux. La BAS octroie également des crédits en comptes courants

pour le commerce et l'artisanat, ainsi que des avances et des prêts, couverts pour l'essentiel, à des projets et des entrepreneuses et des entrepreneurs indépendant-e-s. Le financement est assuré exclusivement par les avoirs de la clientèle et par les fonds propres. Les opérations interbancaires se composent principalement de transactions à court terme avec des contreparties de premier ordre.

À des fins de liquidité et de placement, elle détient dans les immobilisations financières un portefeuille composé principalement d'obligations en francs.

La BAS gère le risque de changement de taux de son bilan par le biais de swaps de taux.

Opérations de commissions et de prestations de service

Les principaux revenus des opérations de commissions et de prestations de service sont générés par la gestion de fortune, le négoce de titres et la gestion de dépôt pour la clientèle, les placements fiduciaires et le trafic des paiements. La clientèle privée et institutionnelle et des entreprises commerciales ou industrielles ont recours à ces services.

Les opérations de commissions et de prestations de service comprennent notamment les virements pour les clientes et les clients, le négoce de parts de fonds de placement et de propres actions, l'octroi de cautionnements et de garanties bancaires ainsi que l'intermédiation dans le domaine des prêts fiduciaires.

Autres secteurs d'activité

Pour assurer la liquidité nécessaire, la BAS procède à des placements auprès d'établissements bancaires helvétiques de premier ordre ainsi que dans des immobilisations financières.

Transactions commerciales

Les revenus des transactions commerciales résultent du négoce de devises et de titres pour le propre compte de la banque. Le négoce de devises et de titres est effectué sans qu'elle détienne elle-même de portefeuille important.

5.2 Explications concernant la gestion des risques, notamment le traitement du risque de fluctuation de taux d'intérêt, d'autres risques de marché et des risques de crédit

Évaluation des risques

Une identification périodique et systématique des risques évalue les principaux risques encourus par la société, leur probabilité de survenance et leurs conséquences financières. Des mesures adéquates décidées par le conseil d'administration permettent d'éviter, de limiter ou de couvrir ces risques. Les risques assumés par la société elle-même font l'objet d'une surveillance systématique. La dernière évaluation des risques par le conseil d'administration date du 22.2.2023. En vertu de cette évaluation, aucune provision ni correction de valeur particulière n'est nécessaire dans les présents comptes annuels.

Gestion des risques

La gestion des risques repose sur le règlement relatif aux risques, qui est examiné au moins une fois par an par la direction générale et le conseil d'administration. Des limites claires sont fixées pour les différents risques et leur respect est surveillé en permanence.

COMPTES ANNUELS

V EXPLICATIONS CONCERNANT LES ACTIVITÉS DE LA BANQUE ALTERNATIVE SUISSE SA

Risques de crédit

Cette rubrique regroupe tous les engagements pouvant entraîner une perte si les contreparties ne sont pas en mesure de remplir leurs obligations.

La politique de crédit repose sur des principes éprouvés et reconnus. L'octroi de crédits est soumis à des critères de qualité éthiques et financiers précis ainsi qu'à des limites de compétences. Les risques de crédits sont régulièrement contrôlés dans le cadre d'un système de rating interne. L'analyse porte tant sur la crédibilité que sur la solvabilité et des mesures sont prises en conséquence. Dans le domaine immobilier, la BAS s'appuie sur ses propres évaluations ainsi que sur celles d'expertes et d'experts reconnu-e-s en matière d'estimation.

Prêts à la clientèle: dans le domaine des crédits, nous appliquons à la lettre les principes suivants de prévention des risques:

- Réduction des risques par l'examen efficient de la solvabilité (rating), la compétence en matière de traitement des crédits, une structure d'organisation permettant de limiter les risques, un traitement adéquat et une surveillance intégrée des crédits.
- Diversification des risques par la répartition du montant destiné aux crédits sur autant de preneuses et preneurs de crédits que possible et la prévention des concentrations dans certaines catégories de preneuses et preneurs de crédit, branches et régions. Nous avons défini des plafonds de crédit dépendant du type de couverture et de la notation (rating) de la cliente ou du client.

Tous les prêts à la clientèle sont contrôlés périodiquement. La fréquence du contrôle dépend de la solvabilité de la cliente ou du client, du montant du crédit ainsi que de la qualité des garanties. Au moindre signe de dégradation d'un crédit, nous procédons immédiatement à une analyse de la relation de crédit.

Au siège, des spécialistes en restructuration et en évaluation d'entreprises sont à la disposition de la clientèle et des conseillères et conseillers pour traiter des questions particulièrement complexes. Les corrections de valeur et provisions sont contrôlées et ajustées au minimum une fois par trimestre.

Le suivi des **risques de fluctuation de taux** est assuré au moyen d'analyses périodiques, ce qui permet à la BAS, le cas échéant, de limiter les effets négatifs sur le produit net d'intérêts. Elle fait appel à cet effet à des mesures appartenant au domaine classique des opérations influant sur le bilan ainsi qu'aux « swaps » sur taux d'intérêt. Les instruments tels que les « futures » sur taux d'intérêt, les « caps », les « floors » et les « forward rate agreements » ne sont pas utilisés.

Les **risques de marché et de liquidités** font l'objet d'une surveillance et d'une limitation conformes à la législation sur les banques. Les risques d'exploitation sont réduits au moyen de directives relatives à l'organisation interne.

Pour restreindre les **risques juridiques**, les organes de la banque ont recours, si nécessaire, à des avocates et avocats indépendant-e-s.

Les organes dirigeants de la BAS reçoivent régulièrement des informations appropriées sur sa situation en matière de patrimoine, de finances, de liquidités et de bénéfices, ainsi que sur les risques y afférents.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel est défini comme « le risque de pertes résultant de carences ou de défaillances attribuables à des procédures, au personnel et à des systèmes internes ou à des événements extérieurs ». Ce risque est limité au moyen de règlements internes, de directives relatives à l'organisation et d'aides au travail correspondantes ainsi que par des contrôles internes. La révision interne examine régulièrement le système de contrôle interne et rend directement son rapport au conseil d'administration.

Conformité et risques juridiques

La direction générale et le service du contrôle de la conformité (compliance) veillent à ce que l'activité de la BAS soit en adéquation avec les exigences réglementaires en vigueur et avec les obligations de diligence d'un intermédiaire financier. Ils sont responsables du contrôle des exigences et développements de l'autorité de surveillance, du législateur ou d'autres organisations. Ils veillent en outre à ce que les directives et règlements soient ajustés en fonction des évolutions réglementaires et à ce qu'ils soient respectés.

5.3 Explications relatives aux méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur

Résumé

Des corrections de valeur pour risques de défaillance sont appliquées pour tous les risques de perte identifiables sur des créances compromises et

COMPTES ANNUELS

V EXPLICATIONS CONCERNANT LES ACTIVITÉS DE LA BANQUE ALTERNATIVE SUISSE SA

non compromises, selon le principe de prudence. Il y a perte de valeur lorsque le montant qui peut être potentiellement récupéré (en tenant compte des garanties disponibles) est inférieur à la valeur comptable de la créance. Les corrections de valeur pour risques de défaillance sont déduites directement des postes d'actif correspondants.

Les créances compromises sont celles pour lesquelles il est peu probable que la preneuse ou le preneur de crédit soit en mesure de faire face à ses engagements futurs. Il convient de les évaluer, tout comme les garanties éventuelles, à leur valeur de liquidation et de les provisionner en tenant compte de la solvabilité de la preneuse ou du preneur de crédit. L'évaluation se fait sur une base individuelle et la perte de valeur est couverte par des corrections au cas par cas.

La détermination des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance repose sur une approche systématique, avec des valeurs empiriques historiques définies. L'évaluation se fait sur une base individuelle. L'utilisation éventuelle des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance a lieu selon des paramètres établis.

Lorsqu'une créance est considérée comme entièrement ou partiellement irrécouvrable ou qu'un abandon de créance est accordé, il s'ensuit une décomptabilisation par le débit de la correction de valeur correspondante.

Pour de plus amples informations sur les corrections de valeur pour risques de défaillance, veuillez consulter la partie « Explications détaillées ».

Explications détaillées

La BAS utilise un système de notation externe pour identifier les risques de défaillance. Leur suivi pendant toute

la durée du crédit est garanti par une actualisation permanente de la notation du crédit et par une communication régulière avec la cliente ou le client concerné-e. Le système de notation comporte treize niveaux (« classes »). Il permet d'évaluer les risques lors de l'octroi du crédit sur la base des pertes moyennes escomptées.

La banque répartit toutes les créances vis-à-vis de ses clientes et clients en s'appuyant sur des facteurs quantitatifs et qualitatifs dans l'une des treize classes de notation. Les prêts des classes 11, 12 et 13 sont considérés comme compromis et font l'objet de corrections de valeur individuelles. En tant qu'établissement de la catégorie de surveillance 4, la banque est tenue – conformément à l'art. 25, al. 3 OEPC-FINMA – de procéder à des corrections de valeur pour risques latents de défaillance sur les créances non compromises. La BAS a toutefois fait usage de son droit d'option selon OEPC-FINMA et, pour les classes de notation 1 à 10, elle procède plutôt à des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance. Chaque opération de crédit comporte un tel risque. Les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance sont des corrections de valeur pour pertes non encore survenues. Elles sont également calculées sur une base individuelle. Les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance reposent sur des calculs qui intègrent l'engagement actuel, la probabilité de défaillance par classe de notation et le taux de perte, lequel tient compte des garanties disponibles et de leur valeur. La détermination de la probabilité de défaillance se réfère à des cas historiques évalués statistiquement. Partant de là, une prévision est établie au moyen des faits

actuels. Le taux de perte est la part de la perte attendue – compte tenu des garanties existantes – en cas de défaut de paiement potentiel. Outre ces facteurs statistiques, d'autres informations peuvent permettre de déterminer le montant des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance. Selon la classe de risque concernée, les taux de correction de valeur vont de 0,03 à 13,5 pour cent.

Les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance sont utilisables sans reconstitution immédiate pour la constitution de corrections de valeur individuelles, en particulier dans des situations extraordinaires impliquant des pertes considérables ou un besoin élevé de corrections de valeur. Le besoin de corrections de valeurs individuelles et de provisions est considéré comme exceptionnellement élevé lorsque il dépasse 5 pour cent du poste « Résultat brut des opérations d'intérêts ». La reconstitution des corrections de valeur utilisées pour des risques inhérents de défaillance en vue de la constitution de corrections de valeur individuelles se fait en fonction du montant. Il convient de remédier à toute insuffisance de couverture dans un délai de cinq exercices au maximum. La constitution de provisions pour risques inhérents de défaillance d'opérations hors bilan du poste « engagements conditionnels » s'effectue selon les mêmes processus, systèmes et méthodes. Au cours de l'exercice sous revue, les corrections de valeur et provisions constituées n'ont pas servi à couvrir des corrections de valeur et provisions individuelles.

Pour les crédits en compte courant avec limites de crédit, dont l'utilisation est typiquement soumise à des fluctuations fréquentes et importantes, on

COMPTES ANNUELS

V EXPLICATIONS CONCERNANT LES ACTIVITÉS DE LA BANQUE ALTERNATIVE SUISSE SA

procède selon l'option des chiffres marginaux 16 à 20 de la circulaire FINMA 2020/1 « Comptabilité – banques ». La création initiale et la constitution subséquente de la couverture du risque sont comptabilisées globalement (à savoir les corrections de valeur pour l'utilisation effective et les provisions pour la part non utilisée de la limite de crédit) à charge du poste « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ». Un transfert sans effet sur le résultat a ensuite lieu chaque mois entre les corrections de valeurs et les provisions, afin de pouvoir corriger au bilan l'utilisation modifiée des limites de crédit respectives. Les dissolutions de corrections de valeurs ou de provisions devenues disponibles se font aussi par le poste « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts » ou sont transférées sans effet au résultat au poste « Provisions » ou « Variations des réserves pour risques bancaires généraux » (reclassification).

Les intérêts (y compris les intérêts courus) et les commissions correspondantes réputés en souffrance ne doivent pas être considérés comme des recettes. Les intérêts et les commissions échus depuis plus de 90 jours, mais impayés sont réputés en souffrance. En ce qui concerne les crédits en comptes courants, les intérêts et les commissions sont réputés en souffrance lorsque la limite de crédit accordé est dépassée depuis plus de 90 jours.

5.4 Commentaires sur l'évaluation des garanties, notamment sur des critères importants appliqués à la détermination des valeurs vénales et des valeurs de nantissement

Les garanties sont systématiquement évaluées selon des principes uniformes. L'évaluation des gages immobiliers tient compte du caractère de l'immeuble. Le taux d'avance maximal d'un prêt diffère selon l'objet et n'est accordé que si la preneuse ou le preneur de crédit est en mesure de l'assumer.

Maisons individuelles et appartements en propriété

La méthode hédoniste, une méthode scientifique reposant sur le principe suivant est appliquée: la demandeuse ou le demandeur est prêt-e à payer une certaine somme pour chaque caractéristique d'un objet donné. Elle ou il paie tant de francs pour une situation attrayante, tant de francs pour un aménagement de qualité supérieure, etc. La valeur vénale évaluée est égale à la somme des montants que la demandeuse ou le demandeur est prêt-e à payer pour toutes les caractéristiques retenues.

Habitations collectives et immeubles commerciaux

De manière générale, l'évaluation repose sur la méthode de la valeur de rendement ou sur celle du « discounted cash flow ».

Installations fixes

Les installations de production d'énergie, p. ex., ainsi que les installations d'immeubles industriels et commerciaux sont évaluées selon la méthode du « discounted cash flow » et celle de la valeur réelle.

Cas particuliers

Nous appliquons aux objets spéciaux, terrains à bâtir, projets de lotissement et terrains agricoles des valeurs auxiliaires calculées selon la méthode de la valeur réelle, la méthode de la valeur comparative, le modèle de l'option réelle ou des valeurs officielles.

5.5 Commentaires sur la politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés y compris les commentaires en lien avec l'utilisation de la comptabilité de couverture (Hedge accounting)

Des transactions sur des instruments financiers dérivés pour le compte de la banque ne sont en principe pas prévues, à l'exception des opérations à terme sur devises.

La banque peut utiliser des instruments financiers dérivés dans le cadre de la gestion des actifs et des passifs (ALM) afin de gérer le bilan et couvrir les risques de variation des taux (opérations de couverture). Il peut s'avérer nécessaire de prendre des mesures, notamment lorsque les tolérances aux risques définies par la banque pour la gestion des risques de taux ne seraient pas respectées. L'utilisation d'instruments financiers dérivés afin de se prémunir contre les risques de taux est décidée aussi bien sur la base de transactions individuelles que sur la base des évaluations ALM trimestrielles. Les relations de couverture ainsi que les objectifs et stratégies de gestion des risques sont documentés lors de la conclusion des opérations de couverture sur dérivés. Nous vérifions l'efficacité de la relation de couverture au moins à chaque date de clôture

COMPTES ANNUELS

V EXPLICATIONS CONCERNANT LES ACTIVITÉS DE LA BANQUE ALTERNATIVE SUISSE SA

du bilan. Ce faisant, nous évaluons comment la situation actuelle en matière de risque de taux se présente sur le plan calculatoire sans et avec des instruments de couverture, et nous procédons à des ajustements en conséquence. On peut partir du principe que la relation de couverture est efficace lorsque les instruments de couverture utilisés permettent de réduire le risque de taux auquel s'expose la banque, selon le but poursuivi lors de la conclusion de la relation de couverture.

5.6 Commentaire des événements significatifs survenus après la date du bilan

Aucun événement avec un effet significatif sur la situation de la banque en matière de patrimoine, de finances et de résultats n'est survenu après la date du bilan.

5.7 Motifs qui ont conduit à une démission de l'organe de révision avant le terme de son mandat

L'organe de révision n'a pas démissionné avant le terme de son mandat.

COMPTES ANNUELS

VI PRINCIPES DE COMPTABILISATION AU BILAN ET D'ÉVALUATION

6.1 Indication du type de clôture et, éventuellement, du type de standard comptable international reconnu par la FINMA, ainsi que des principes de comptabilisation et d'évaluation des différents postes du bilan et des opérations hors bilan

Bases

Les principes de comptabilité, de comptabilisation et d'évaluation respectent le Code des obligations, les directives suisses de présentation des comptes pour les banques telles qu'elles sont stipulées dans la loi sur les banques, son ordonnance, l'ordonnance de la FINMA sur la comptabilité des banques et les dispositions d'exécution, ainsi que les dispositions statutaires.

Principes généraux

La Banque Alternative Suisse établit un bouclage individuel statutaire avec une présentation fiable. La situation économique de l'entreprise y est présentée de façon qu'un tiers puisse s'en faire une opinion fondée.

Les comptes sont établis selon l'hypothèse que l'entreprise poursuivra ses activités. La comptabilisation se fait aux valeurs de continuité.

Les actifs, engagements et opérations hors bilan sont évalués individuellement.

La comptabilité et l'établissement des comptes se font dans la monnaie nationale (franc suisse).

Lorsque, au cours de la période de référence, des erreurs survenues durant les périodes précédentes sont mises à jour, elles sont corrigées par des écritures affectant le compte de résultat du bouclage de la période de référence. La correction peut être saisie dans les rubriques « charges extraordinaires » ou

« produits extraordinaires » lorsqu'il s'agit d'opérations étrangères à l'exploitation.

Saisie et comptabilisation

Toutes les opérations sont comptabilisées dans les livres de la banque au moment de leur conclusion et évaluées à partir de ce moment conformément aux principes suivants. Les opérations sur titres ainsi que le trafic des paiements pour les clientes et les clients sont portés au bilan à partir de la date de règlement.

6.2 Indications relatives au traitement des différences de conversion des monnaies étrangères, à la méthode de conversion utilisée et aux principaux cours de conversion

Conversion des monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours du jour en vigueur. Les actifs monétaires sont convertis le jour du bilan au taux de change moyen en vigueur et portés au compte de résultat. Les différences de change entre le moment de la conclusion de la transaction et son exécution sont comptabilisées dans le compte de résultat. Les cours suivants ont été appliqués pour les conversions de monnaie :

Cours à la date du bilan 2023 :

- EUR 0,9311 (2022 : 0,9886)
- USD 0,8422 (2022 : 0,9254)

6.3 Indications relatives à la saisie des opérations

Liquidités, créances et engagements envers les banques

Les positions sont évaluées à la valeur nominale. Les risques reconnaissables font l'objet de correctifs de valeur individuels.

Créances sur la clientèle et créances hypothécaires, engagements envers des clientes et des clients

Ces positions sont enregistrées à la valeur nominale diminuée des corrections de valeur nécessaires pour les risques de défaillance.

Portefeuilles de négoce en titre et métaux précieux

Les positions de négoce sont évaluées à la juste valeur à la date du bilan. Les positions qui ne sont pas négociées auprès d'une Bourse agréée ou pour lesquelles il n'existe pas de valeur vénale représentative sont évaluées selon le principe de la valeur la plus basse.

Valeurs de remplacement négatives et positives des instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur.

Les opérations de couverture sont évaluées selon les mêmes principes que les opérations de base couvertes. Les résultats des opérations de couverture sont saisis sous la même position de résultat que celle des résultats de l'opération couverte ou dans le compte de compensation, à condition qu'aucune correction de valeur ne soit comptabilisée dans l'opération couverte.

Immobilisations financières

Les titres de créance à taux fixe et les obligations convertibles ou à option sont évalués à la valeur la plus basse, pour autant qu'ils ne soient pas acquis dans le but d'être conservés jusqu'à leur échéance.

COMPTES ANNUELS

VI PRINCIPES DE COMPTABILISATION AU BILAN ET D'ÉVALUATION

Les titres de créance destinés à être conservés jusqu'à leur échéance sont évalués selon la « accrual method ». L'agio ou le disagio est régularisé dans la position de bilan pendant toute la durée jusqu'à l'échéance. Des gains ou pertes d'intérêts résultant d'aliénation ou de remboursement anticipé sont délimités sur la durée résiduelle de l'opération, c'est-à-dire jusqu'à l'échéance initialement prévue.

Les titres de participation, parts de placements collectifs de capitaux et immeubles repris dans le cadre d'opérations de crédits et destinés à la revente sont évalués selon le principe de la valeur la plus basse. Pour les immeubles repris dans le cadre d'opérations de crédits et destinés à la revente, la valeur la plus basse correspond au montant le moins élevé résultant de la comparaison de la valeur d'acquisition et de la valeur de liquidation.

Dans le cas d'immobilisations financières évaluées à la valeur la plus basse, une plus-value n'excédant pas le coût d'acquisition peut être comptabilisée, pour autant que la juste valeur tombée en dessous du coût d'acquisition remonte par la suite.

Le solde des correctifs de valeur est comptabilisé dans « Autres charges ordinaires » ou « Autres produits ordinaires ».

En cas de vente d'immobilisations financières évaluées à la valeur la plus basse, l'entier du produit réalisé est comptabilisé dans « Produits de la vente d'immobilisations financières ».

Participations

Les actions et autres titres de participation doivent être attribués à la position « Participations » quelle que soit la part donnant droit au vote, s'ils ont été acquis dans l'intention d'effec-

tuer un placement de longue durée. L'évaluation se fait au prix de revient, déduction faite des corrections de valeur nécessaires à l'exploitation.

La valeur est vérifiée à chaque date du bilan. Si nécessaire, des dépréciations de valeur supplémentaires (« impairment ») sont comptabilisées dans le compte de résultat (position « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles »). Une attribution résultant de la caducité (partielle) d'une dépréciation de valeur est enregistrée dans la position « Produits extraordinaires ».

Immobilisations corporelles

L'évaluation se fait au prix de revient, déduction faite des corrections de valeur qui se révèlent nécessaires.

Les immobilisations corporelles (informatique*, mobilier, machines de bureau et systèmes de sécurité) sont amorties au taux de 50 pour cent.

Ce taux est calculé sur la valeur résiduelle.

Les immeubles figurent au bilan à la valeur d'achat, qui inclut les investissements déjà effectués sous déduction des amortissements nécessaires. Les bâtiments sont amortis sur une durée d'utilisation estimée à 50 ans.

Les investissements à des fins de plus-values dans des immobilisations corporelles de rendement doivent être activés.

La valeur des immobilisations corporelles est effectuée à la date du bilan. Si nécessaire, des dépréciations de valeur supplémentaires (« impairment ») sont comptabilisées dans le compte de résultat (position « Corrections de valeur sur participation, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles »). Une attribution

résultant de la caducité d'une dépréciation de valeur est enregistrée dans la position « Produits extraordinaires ».

Obligations de caisse

Les obligations de caisse sont portées au bilan à leur valeur nominale.

Les emprunts obligataires et prêts des centrales des lettres de gage

Les emprunts obligataires et prêts des centrales des lettres de gage sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Provisions

Une provision est un engagement probable, fondé sur un événement passé, dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais estimables de manière fiable.

Le montant de la provision est déterminé par une analyse de l'événement du passé ainsi que sur la base d'événements survenus postérieurement à la date du bilan, si ceux-ci contribuent à éclaircir la situation. Le montant doit être estimé en fonction du risque économique calculé de manière aussi objective que possible. Lorsque le facteur temps joue un rôle significatif, le montant de la provision doit être la valeur escomptée. Le montant des provisions doit correspondre à l'espérance effective des sorties futures de fonds. Il doit prendre en compte la probabilité et la fiabilité liées à ces sorties.

La sous-position « Autres provisions » peut contenir des réserves latentes.

* À partir de la date du fonctionnement opérationnel

COMPTES ANNUELS

VI PRINCIPES DE COMPTABILISATION AU BILAN ET D'ÉVALUATION

Réserves pour risques bancaires généraux

Ces réserves sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Les réserves pour risques bancaires généraux sont soumises à l'impôt et font partie des capitaux propres.

Propres titres de créances et de participation

Les propres titres de participation acquis sont saisis au moment de l'acquisition au coût de revient et déduits des fonds propres sous la position « propres parts au capital ». Il n'est procédé à aucune évaluation ultérieure.

Le produit de la revente provenant des propres titres de participation est comptabilisé sous la position « réserve légale issue du bénéfice ». La position « propres parts au capital » est réduite du montant du coût de revient correspondant à la revente.

Engagements de prévoyance

La détermination des répercussions économiques effectives des engagements de prévoyance repose sur les comptes annuels des institutions de prévoyance établis conformément à la norme SWISS GAAP RPC 26. On examine s'il existe pour la banque un avantage économique ou un engagement économique découlant d'excédents de couverture ou de découverts dans l'institution de prévoyance. Les avantages économiques ne sont pas activés. En revanche, les risques sont provisionnés dans le bilan.

Les cotisations des employeurs dues aux institutions de prévoyance affiliées sont comptabilisées au fur et à mesure dans le compte de résultat (position « charges de personnel »).

Impôts

Sont considérés comme charges fiscales l'impôt sur le capital de l'année en cours et les impôts sur le revenu effectivement payés et dus.

Opérations hors bilan

Les opérations hors bilan sont comptabilisées à leur valeur nominale. Pour les risques de perte identifiables, des provisions sont constituées dans le passif du bilan.

6.4 Motivation des modifications des principes de comptabilisation et d'évaluation affectant l'année de référence, avec indication et commentaire de leurs influences, notamment sur les réserves latentes

aucun

COMPTES ANNUELS

VII INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

7.1 Présentation des couvertures des créances et des opérations hors bilan ainsi que des créances compromises

Présentation des couvertures des créances et des opérations hors bilan	Nature des couvertures				
	Couvertures hypothécaires	Autres couvertures	Sans couverture	Total	
	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF	
Créances (avant compensation avec les corrections de valeur)					
Créances sur la clientèle	7'783'441	42'782'167	226'163'630	276'729'238	
Créances hypothécaires	0	0	0	0	
Immeubles d'habitation	1'336'648'517	0	4'373'138	1'341'021'656	
Immeubles commerciaux	9'005'514	0	0	9'005'514	
Artisanat et industrie	155'626'877	0	4'040'000	159'666'877	
Autres	46'980'272	0	2'004'507	48'984'779	
Total des prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)	31.12.2023	1'556'044'621	42'782'167	236'581'276	1'835'408'064
	31.12.2022	1'536'719'885	34'045'479	104'737'775	1'675'503'139
Total des corrections de valeur compensées avec les prêts		-2'697'867	-81'034	-6'196'272	-8'975'174
Total des prêts (après compensation avec les corrections de valeur)	31.12.2023	1'553'346'753	42'701'133	230'385'003	1'826'432'890
	31.12.2022	1'532'182'655	33'962'609	102'291'560	1'668'436'827
Opérations hors bilan					
Engagements conditionnels		840'800	101'640	1'266'501	2'208'941
Engagements irrévocables		35'072'623	795'589	90'613'368	126'481'580
Total hors bilan	31.12.2023	35'913'423	897'229	91'879'869	128'690'521
	31.12.2022	52'487'452	1'348'844	72'739'395	126'575'690

Présentation des créances compromises		Montant brut	Valeur estimée	Monant net	Corrections
			de réalisation		de valeur
			des sûretés		individuelles
		en CHF	en CHF	en CHF	en CHF
Créances compromises	31.12.2023	18'001'650	14'514'578	3'487'072	3'487'072
	31.12.2022	13'284'998	8'418'283	4'866'715	4'866'715

Commentaire concernant des changements significatifs dans les créances compromises:

Le montant net des créances compromises et des correctifs de valeur individuels a diminué de CHF 1'379'643 au 31.12.2023. Six positions a pu être liquidée. En outre, au cours de l'exercice sous revue, des correctifs de valeur individuels ont été comptabilisés pour une position. Notre évaluation des risques repose toujours sur le principe de précaution.

COMPTES ANNUELS

VII INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

7.2 Présentation des instruments financiers dérivés (actifs et passifs)

	Instruments de couverture*		
	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volume des contrats
	en CHF	en CHF	en CHF
Instruments de taux	1'211'175	2'057'241	83'250'000
Swaps	1'211'175	2'057'241	83'250'000
Devises	1'069'156	542'400	67'069'640
Contrats à terme	1'069'156	542'400	67'069'640

Total avant prises en compte des contrats de netting

31.12.2023	2'280'332	2'599'641
dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	2'280'332	2'599'641
31.12.2022	5'934'200	1'686'266
dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	5'934'200	1'686'266

Total après prises en compte des contrats de netting	Valeurs de remplacement positives (cumulées)	Valeurs de remplacement négatives (cumulées)
	en CHF	en CHF
31.12.2023	2'280'332	2'599'641
31.12.2022	5'934'200	1'686'266

Répartition selon les contreparties	Instances centrales de clearing	Banques et négociants en valeurs mobilières	Autres clients
Valeurs de remplacement positives (après prises en comptes des contrats de netting)			
31.12.2023	0	2'280'332	0
31.12.2022	0	5'934'200	0

* Instruments de couverture selon cm 431 ss.

COMPTES ANNUELS

VII INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

7.3 Répartition des immobilisations financières

	Valeur comptable		Juste valeur	
	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022
	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF
Titres de créances	250'821'486	152'109'276	249'877'947	151'124'506
dont destinés à être conservés jusqu'à l'échéance	250'821'486	152'109'276	249'877'947	151'124'506
Titres de participation	5'269'096	5'400'422	5'897'423	5'790'374
dont participations qualifiées*	0	0	0	0
Immeubles	0	0	0	0
Total	256'090'582	157'509'698	255'775'370	156'914'879
dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	188'015'973	109'840'648	187'753'882	109'194'370

Répartition des contreparties selon la notation**	AAA à AA–	A+ à A–	BBB+ à BBB–	BB+ à B–	Inférieur à B–	Sans rating
	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF
Titres de créances : valeurs comptables						
31.12.2023	198'897'860	20'497'059	9'676'005	0	0	21'750'563
31.12.2022	122'993'195	1'500'205	3'007'649	2'857'665	0	21'750'563

7.4 Présentation des participations

	Valeur d'acquisition	Correctifs de valeur cumulés à ce jour ou correctifs de valeur (évaluation par mise en équivalence, ou equity valuation)	Valeur comptable à la fin de l'année précédente	31.12.2023						
				Reclassements	Investissements	Désinvestissements	Correctifs de valeurs	Ajustement de valeur des participations/attributions évaluées par mise en équivalence	Valeur comptable à la fin de l'exercice sous revue	Valeur de marché
	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF
Autres participations										
sans valeur boursière	15'708'327	-1'228'597	14'479'730	0	3'178'623	489'901	0	0	18'148'255	18'225'275
Total des participations	15'708'327	-1'228'597	14'479'730	0	3'178'623	489'901	0	0	18'148'255	18'225'275

* Au moins 10% du capital ou des voix

** La banque se base sur les ratings établis par S&P, Moody's et la Banque cantonale de Zurich.

COMPTES ANNUELS

VII INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

Détails des actifs financiers

Titres de créances	31.12.2023	31.12.2022
	en CHF	en CHF
Confédération	40'017'128	30'136'927
Cantons		
Bâle-Campagne	4'970'122	0
Bâle-Ville	8'033'071	11'902'808
Berne	26'699'235	6'367'021
Genève	24'961'673	18'048'129
Neuchâtel	18'101'358	0
Soleure	3'708'402	9'854'260
Tessin	9'778'475	2'003'996
Vaud	9'187'726	0
Zurich	1'992'211	10'019'937
Aarekraftwerk Klingnau AG	1'005'568	1'006'563
Bank Gantrisch	3'000'000	3'000'000
Bank Nederlandse Gemeenten (BNG)	0	1'999'657
Banque cantonale d'Argovie	1'000'259	1'000'554
Banque cantonale de Bâle-Campagne	0	1'999'947
Banque cantonale de Schaffhouse	1'000'322	1'000'395
Banque cantonale Vaudoise	2'998'075	2'997'415
BLS AG	1'000'483	1'000'580
CAF Development Bank of Latin America	5'883'231	4'687'054
CEB Council of Europe Development Bank	0	1'999'722
Centrale d'émission pour la construction de logement (ccl)	6'112'260	4'970'291
Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA	1'999'851	1'999'673
Coop société coopérative	2'000'639	2'001'086
Dätwyler Holding AG	4'972'775	0
Deutsche Bahn	5'004'400	5'011'697
Engadiner Kraftwerke AG	4'370'173	0
Ersparniskasse Rüeggisberg Genossenschaft	5'000'000	5'000'000
Eurofima Basel	5'032'780	0

	31.12.2023	31.12.2022
	en CHF	en CHF
Freie Gemeinschaftsbank	750'563	750'563
Geberit AG	4'996'440	0
Hilti AG	4'399'406	0
Nederlandse Waterschapsbank N.V.	5'002'342	0
Regiobank Solothurn	10'000'000	10'000'000
Sonova Holding AG	686'739	0
Spar-und Leihkasse Bucheggberg	3'000'000	3'000'000
Swisscom	1'500'071	1'500'205
Triodos Bank N.V.	2'702'591	2'857'665
Ville de Berne	7'001'446	1'999'858
Ville de Genève	3'979'461	0
Ville de Lausanne	3'538'662	0
Ville de Zurich	5'433'551	3'993'275
Total titres de créances	250'821'486	152'109'276
Gefiswiss Energy Transition Fund	3'925'880	3'998'400
Triodos Microfinance Fund	949'650	1'008'314
Divers	393'565	393'708
Total titres de participation	5'269'096	5'400'422
Total des immobilisations financières	256'090'582	157'509'698

COMPTES ANNUELS

VII INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

Détails des participations

Nom	Pays	31.12.2023	31.12.2022
		en CHF	en CHF
Crédal SC	Belgique	465'541	494'299
Cultura Sparebank	Norvège	1'201'171	418'905
Ekobanken	Suède	742'304	787'234
France Active Investissement SA	France	1'862'192	1'977'228
Européen de Financement Solidaire II SA	Luxembourg	816'558	469'584
GLS Gemeinschaftsbank	Allemagne	2'420'811	2'570'355
LA NEF	France	3'913'613	2'178'188
Merkur Andelskasse	Danemark	3'100'824	1'744'143
Sidi	France	677'901	719'778
The Charity Bank Ltd	Grande-Bretagne	429'651	446'799
Triodos Bank N.V.	Pays-Bas	2'517'690	2'673'218
Total des participations		18'148'255	14'479'731

COMPTES ANNUELS

VII INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

7.5 Présentation des immobilisations corporelles

	Valeur d'acquisition	Amortis- sements cumulés	Valeur comptable 31.12.2021	Reclasse- ments	Investisse- ments	Désinvestis- sements	Amortisse- ments	Reprises	Valeur comptable 31.12.2022
	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF
Immeubles à l'usage de la banque	13'916'199	-5'863'601	8'052'598	0	0	0	-211'910	0	7'840'688
Autres immeubles	6'495'655	-5'600'923	894'732	0	0	0	-23'546	0	871'186
Logiciels acquis ou propres développements	9'720'517	-9'054'629	665'888	0	965'773	0	-815'830	0	815'831
Autres immobilisations corporelles	21'908'029	-20'701'217	1'206'812	0	1'717'582	0	-1'462'195	0	1'462'199
Total des immobilisations corporelles	52'040'400	-41'220'370	10'820'030	0	2'683'354	0	-2'513'481	0	10'989'904

7.6 Répartition des autres actifs et autres passifs

	Autres actifs		Autres passifs	
	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022
	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF
Compte de compensation	305'581	0	0	4'290'606
Comptes de passage	114'537	757'759	208'758	427'856
Administration fédérale des contributions, impôts indirects	2'547'392	1'471'474	445'339	240'941
Coupons non encaissés, obligations de caisse dividendes courus	0	0	4'976	4'503
Autres actifs et passifs	0	0	17'730	63'518
Total	2'967'510	2'229'233	676'804	5'027'425

7.7 Indication des actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements ainsi que des actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété

Actifs nantis/cédés	Valeurs comptables		Engagements effectifs	
	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022
	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF
Liquidités	8'558'536	0	8'558'536	0
Créances sur les banques	300'000	0	177'968	0
Immobilisations financières	2'003'250	0	2'003'250	0

COMPTES ANNUELS

VII INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

7.8 Indication des engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle ainsi que du nombre et du type des instruments de capitaux propres de la banque détenus par ces institutions

	31.12.2023	31.12.2022
	en CHF	en CHF
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	1'174'452	10'050'862
Total	1'174'452	10'050'862

7.9 Indications relatives à la situation économique des propres institutions de prévoyance

a) Réserve de contribution de l'employeur (RCE)

Il n'existe pas de réserve de contribution de l'employeur.

b) Présentation de l'avantage/engagement économique et des charges de prévoyance

Excédent/ insuffisance de couverture	Part économique de la banque/ du groupe financier		Modification de la part économique par rapport à l'année précédente (avantage/engage- ment économique)	Cotisations payées pour l'année de référence	Charges de prévoyance dans les charges de personnel	
	31.12.2023	31.12.2022			31.12.2023	31.12.2022
en %	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF
102,5	0	0	0	1'445'998	1'445'998	1'327'158

Le degré de couverture de l'institution de prévoyance s'établit à 103,4% au 30.9.2023 (source : nest-info.ch, consulté le 15.1.2024).

COMPTES ANNUELS

VII INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

7.10 Présentation des corrections de valeur, des provisions et des réserves pour risques bancaires généraux ainsi que de leurs variations durant l'exercice de référence

	31.12.2022	Utilisations conformes au but	Reclassifications	Différences de change
	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF
Provisions pour risques de défaillance	339'530	0	0	0
Autres provisions	45'890'967	0	0	0
Total des provisions	46'230'497	0	0	0
Réserves pour risques bancaires généraux (imposées)	11'050'000	0	0	0
Corrections de valeur pour risques de défaillance et risques pays	7'066'313	0	0	0
dont corrections de valeur pour les risques de défaillance des créances compromises	4'868'909	0	0	0
dont corrections de valeur pour les risques inhérents	2'197'204	0	0	0

La hausse des autres provisions est due à la constitution de réserves latentes et n'est pas imposable.

7.11 Présentation du capital social

Capital social	31.12.2023				
	Actions A nom. CHF 100	Actions B nom. CHF 1'000	Valeur nominale totale	Capital donnant droit au dividende	
	Nombre de titres	Nombre de titres	en CHF	Nombre de titres	en CHF
Capital-actions (entièrement libéré)	10'647	165'609	166'673'700	176'256	166'673'700
Total capital social	10'647	165'609	166'673'700	176'256	166'673'700
Capital autorisé	3'549	47'064	47'418'900	50'613	47'418'900
augmentation de capital en attente*	0	0	0	0	0
augmentation de capital effectuée en janvier 2023	-	-	-	-	-

* pas d'augmentation de capital en janvier 2024

Intérêts en souffrance, recouvrements	Nouvelles constitutions à la charge du compte de résultat	Dissolutions par le compte de résultat	31.12.2023
en CHF	en CHF	en CHF	in CHF
0	198'117	-161'410	376'238
0	7'900'000	-23'500	53'767'467
0	8'098'117	-184'910	54'143'705
0	0	0	11'050'000
13'957	6'420'367	-4'525'463	8'975'174
13'957	2'337'936	-3'733'732	3'487'071
0	4'082'430	-791'731	5'487'903

31.12.2022

Actions A nom. CHF 100	Actions B nom. CHF 1'000	Valeur nominale totale	Capital donnant droit au dividende
Nombre de titres	Nombre de titres	en CHF	en CHF
10'647	159'505	160'569'700	170'152
10'647	159'505	160'569'700	170'152
3'549	53'168	53'522'900	56'717
-	-	-	-
0	6'104	6'104'000	6'104

COMPTES ANNUELS

VII INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

7.11 Présentation du capital social (suite)

Présentation de la structure de l'actionariat

La BAS s'appuie sur une pluralité d'organismes et exclut les rapports de force dominants. Les actions à droit de vote ayant pour but de renforcer les pouvoirs de décisions ne sont proposées qu'à des organisations engagées dans les mêmes buts. Pour une question de transparence, la BAS publie les noms, le nombre d'actions et la part des droits de vote de toutes et tous les actionnaires possédant 3% ou plus de droits de vote. En plus, elle montre sous forme agrégée la répartition des actions.

Actionnaires avec plus de 3% de parts de droits de vote : aucune

Nombre d'actions	Nombre d'actionnaires
1	895
2 à 5	1484
6 à 10	3158
11 à 20	1986
21 à 50	1401
51 à 100	367
101 à 999	134
1000 de 1000	4
Total	9429

7.12 Indication des créances et engagements envers les parties liées

	Créances		Engagements	
	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022
	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF
Affaires d'organes	35'415'350	35'939'495	2'214'696	1'996'729

Les affaires d'organes englobent, d'une part, les crédits et, d'autre part, les avoirs déposés par des organisations et des entreprises dans lesquelles des membres des organes de la BAS siègent à la direction ou détiennent des participations financières significatives.

COMPTES ANNUELS

VII INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

7.12 Indication des créances et engagements envers les parties liées (suite)

Crédits aux organes

Preneuse/Preneur de crédit	But du crédit	Créances	Nom, organe
		en CHF	
Andrey Gerhard	Financement d'habitat privé pour le CA	250'000	Andrey Gerhard, conseil d'administration
Bardet Nicole	Financement d'habitat privé pour le personnel	673'050	Bardet Nicole, direction générale
Clapasson Valérie Anouk	Financement d'habitat privé pour le CA	432'000	Clapasson Valérie Anouk, conseil d'administration
Dür Braidà	Financement de bâtiments agricoles	692'800	Dür Braidà, conseil d'administration
Genossenschaft WOGENO Zürich	Construction de logements sociaux	27'132'500	Wymann Anita, conseil d'administration
Schützen Rheinfelden Immobilien AG	Clinique pour affections psychosomatiques, hôtel/restaurant	6'235'000	Wuhrmann Albert, conseil d'administration
Total		35'415'350	

Commentaires relatifs aux conditions:

Le personnel de la Banque Alternative Suisse SA est au bénéfice de conditions préférentielles usuelles sur le marché en ce qui concerne les affaires actives et passives ainsi que pour les prestations de services. Les membres du conseil d'administration n'ont pas droit aux conditions préférentielles.

7.13 Indications relatives aux propres parts du capital et à la composition du capital propre

Indications relatives aux propres parts du capital

Valor	Description	Prix moyen de la transaction	
		Nombre	en CHF
141724	Action nominative de la Banque Alternative Suisse SA, catégorie B, valeur nominale CHF 1'000		
141725	Action nominative de la Banque Alternative Suisse SA, catégorie A, valeur nominale CHF 100		
Inventaire en début de période		0	0
Achats		400	1'750
Ventes		400	1'750
Inventaire en fin de période		0	0

COMPTES ANNUELS

VII INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

7.14 Présentation de la structure des échéances des instruments financiers

	À vue	Dénonçable	Échéance résiduelle jusqu'à 3 mois	Échéance résiduelle de 3 à 12 mois
	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF
Actifs/Instruments financiers				
Liquidités	316'656'711	8'558'536	0	0
Créances sur les banques	22'054'613	0	0	1'000'000
Créances sur la clientèle	3'972'401	57'523'050	15'918'663	24'013'671
Créances hypothécaires	224'326	116'363'235	75'406'372	169'483'330
Opérations de négoce	0	0	0	0
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	2'280'332	0	0	0
Immobilisations financières	6'019'658	0	4'993'079	184'673'249
Total 31.12.2023	351'208'042	182'444'821	96'318'114	379'170'250
Total 31.12.2022	466'990'627	106'813'946	108'075'486	269'703'788
Fonds étrangers/Instruments financiers				
Engagements envers les banques	75'529	0	0	0
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	387'647'057	1'496'373'225	0	0
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	2'599'641	0	0	0
Obligations de caisse	0	0	9'682'000	22'781'000
Total 31.12.2023	390'322'226	1'496'373'225	9'682'000	22'781'000
Total 31.12.2022	376'250'179	1'373'845'078	7'601'000	28'910'000

Échéance résiduelle de 12 mois à 5 ans	Échéance résiduelle de plus de 5 ans	Immobilisé	Total
en CHF	en CHF	en CHF	en CHF
0	0	0	325'215'247
13'000'000	0	0	36'054'613
74'463'594	93'945'198	0	269'836'576
718'884'349	476'234'702	0	1'556'596'314
0	0	0	0
0	0	0	2'280'332
48'196'438	12'208'158	0	256'090'582
854'544'381	582'388'058	0	2'446'073'665
758'092'570	583'735'693	0	2'293'412'112
0	0	0	75'529
0	0	0	1'884'020'281
0	0	0	2'599'641
179'160'000	69'019'000	0	280'642'000
179'160'000	69'019'000	0	2'167'337'451
143'888'000	94'936'000	0	2'025'430'256

COMPTES ANNUELS

VIII INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS HORS BILAN

8.1 Répartition des créances et engagements conditionnels

	31.12.2023	31.12.2022
	en CHF	en CHF
Autres engagements conditionnels	2'208'941	2'769'441
Total des engagements conditionnels	2'208'941	2'769'441

8.2 Répartition des opérations fiduciaires

Monnaies converties en CHF	CHF	EUR	DIV	Total en CHF
Crédits fiduciaires				
31.12.2023	2'100'000	0	252'645	2'352'645
31.12.2022	2'100'000	0	277'605	2'377'605

COMPTES ANNUELS

IX INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

9.1 Indication d'un produit de refinancement significatif dans la rubrique produits des intérêts et des escomptes ainsi que des intérêts négatifs significatifs

La BAS n'a pas de positions à déclarer pour l'exercice sous revue.

9.2 Répartition des charges de personnel

	31.12.2023	31.12.2022
	en CHF	en CHF
Appointements (jetons de présence et indemnités fixes aux organes de la banque, appointements et les allocations supplémentaires)	13'092'322	12'474'426
dont conseil d'administration	265'478	291'648
dont direction générale	793'412	737'053
Cotisations aux institutions de prévoyance du personnel	1'445'998	1'327'158
Prestations sociales	1'479'362	1'481'803
Autres charges de personnel	1'484'539	1'401'398
Total charges de personnel	17'502'221	16'684'784

9.3 Répartition des autres charges d'exploitation

	31.12.2023	31.12.2022
	en CHF	en CHF
Coûts des locaux	574'253	574'843
Charges de bureaux	1'310'250	1'103'918
Charges relatives à la technologie de l'information et de la communication	4'182'513	4'292'575
Charges relatives aux véhicules, aux machines, au mobilier et aux autres installations	84'749	89'066
Services divers	717'973	789'271
Charges de communication	949'896	1'069'034
Frais juridiques et de poursuites	241'179	461'548
Honoraires de/des société(s) d'audit (art. 961a ch. 2 CO)	324'991	124'254
dont pour prestations d'audit financier et prudentiel	249'991	124'254
dont pour d'autres prestations de service	0	0
Autres charges d'exploitation	260'372	242'819
Total charges d'exploitation	8'646'174	8'747'328

COMPTES ANNUELS

IX INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

9.4 Commentaires des pertes significatives, des produits et charges extraordinaires ainsi que des dissolutions significatives de réserves latentes, de réserves pour risques bancaires généraux et de corrections de valeur et provisions

La BAS n'a pas de positions à déclarer pour l'exercice sous revue.

9.5 Présentation des impôts courants et latents, avec indication du taux d'imposition

	31.12.2023	31.12.2022
	en CHF	en CHF
Charges relatives aux impôts courants	609'927	583'834
Total impôts	609'927	583'834
Taux d'imposition moyen sur la base du résultat opérationnel*	29 %	-35 %

* Calcul selon Circulaire 2020/1 Comptabilité – banques

COMPTES ANNUELS

X CHIFFRES-CLÉS

Statistique des secteurs d'encouragement

Secteurs d'encouragement et leur utilisation au 31.12.2023

Secteur d'encouragement	Part en %	Obligations de caisse nominales en CHF	Taux d'intérêt moyen en %	Crédits utilisés en CHF	Part utilisée en %
Agriculture durable	30,77	24'994'000	0,03	6'509'922	26,05
Coopération solidaire	5,82	4'728'000	0,01	865'000	18,30
Énergies renouvelables	24,06	19'541'000	0,01	33'396'801	170,91
Formation et culture	8,38	6'808'000	0,02	43'750	0,64
Habitat ou espace de travail durable	6,47	5'259'000	0,03	2'700	0,05
Inclusion sociale	8,15	6'619'000	0,03	0	0
Mobilité durable	4,59	3'725'000	0,04	0	0
Modèles d'affaires durables	6,26	5'085'000	0,02	2'091'900	41,14
Santé et bien-être	5,50	4'465'000	0,03	0	0
Total	100,00	81'224'000	0,02	42'910'073	50,74
Taux d'intérêt moyen des obligations de caisse d'encouragement			0,02		
Taux d'intérêt moyen des autres obligations de caisse			0,36		

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

À l'assemblée générale des actionnaires de la Banque Alternative Suisse SA, Olten

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Banque Alternative Suisse SA, comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultat et le tableau des fonds propres pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables (pages 12 - 41 des comptes annuels)

Selon notre appréciation, les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées

dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec

la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

probants suf-fisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes et plus élevé que celui d'une anomalie significative résultat d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.

- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société .
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants

recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la société à cesser son exploitation.

Nous communiquons au conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al.1, ch.3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan ainsi que la proposition relative au remboursement par prélèvement sur la réserve légale issue du capital sont conformes à la loi suisse et aux statuts, et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Zurich, le 12 mars 2024

Grant Thornton SA

Markus Eugster

Expert réviseur agréé
Réviseur responsable

Christian Bögli

Expert réviseur agréé

RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE D'ÉTHIQUE

Pour l'exécution de son mandat en 2023, l'organe de contrôle d'éthique de la BAS a mis l'accent sur les questions éthiques relatives à la politique de la banque en matière de conditions. La BAS se considère comme une banque éthique dont le modèle d'affaires privilégie des valeurs socio-écologiques. Sa politique en ce qui concerne les conditions doit donc également s'aligner sur ces principes. À cet égard, le contrôle pour l'année 2023 s'est focalisé sur les taux d'intérêt (actifs et passifs) et le barème des frais appliqués par la BAS. Il met aussi en lumière les questions éthiques liées à l'élaboration des conditions (contenu) ainsi qu'au processus qui aboutit à leur détermination (procédures). Pour accomplir son mandat, l'organe de contrôle d'éthique a mené une nouvelle fois de nombreux entretiens avec des collaboratrices et collaborateurs ainsi qu'avec des responsables à tous les échelons de la banque. Il a en outre analysé en profondeur des documents et processus internes pertinents.

Selon la BAS, le taux d'intérêt se compose d'une partie matérielle et d'une autre, immatérielle. L'intérêt matériel désigne la rémunération monétaire que reçoit ou verse la clientèle. L'intérêt immatériel, quant à lui, reflète l'impact positif promis sur la société et sur l'environnement. En matière d'intérêts passifs, une question éthique se pose : la BAS est-elle tenue de restituer à sa clientèle une partie des différences d'intérêts sous forme d'un intérêt matériel, une fois certaines conditions remplies ?

Étant donné l'évolution de la situation monétaire (taux positifs à la BNS), la BAS voit affluer davantage de fonds que lorsque les taux étaient négatifs.

Considérer ces fonds supplémentaires comme faisant toujours partie de la contribution idéale de la clientèle suppose la réalisation de conditions procédurales et matérielles. D'un point de vue procédural, la BAS doit garantir la transparence et la traçabilité de l'impact direct (par ex. de placements dans l'économie réelle) ou indirect (efficacité des processus internes) de l'argent. Il convient également de savoir si la banque devrait, substantiellement, restituer à la clientèle les avoirs excédant une certaine limite absolue. Les critères permettant de déterminer celle-ci pourraient inclure, entre autres, l'écart dans le temps par rapport à la décision fondamentale en matière de politique monétaire, aux analyses de marché ainsi qu'aux dynamiques de fixation des taux d'intérêt actifs.

En ce qui concerne ces derniers, la banque est confrontée à une difficulté. Elle doit fixer des taux d'intérêt à la fois conformes à sa mission d'encouragement et apportant un soutien ciblé à des projets socio-écologiques spécifiques. C'est possible avec des taux d'intérêt actifs échelonnés, afin d'inciter à une plus grande durabilité (comme cela se pratique déjà dans le secteur immobilier). La BAS pourrait envisager l'application d'un tel taux d'intérêt actif modulaire et graduel à d'autres projets. Toutefois, une politique différenciée en matière de taux d'intérêt peut aussi susciter des tensions : les clientes et clients ne seraient pas traité-e-s de la même façon selon la qualité, l'objectif et la motivation de leur projet.

À un niveau procédural, les questions éthiques touchent à la manière de déterminer les taux d'intérêt. Elles concernent donc avant tout les processus internes de la BAS. La direction générale est chargée de fixer les taux.

Un comité « taux d'intérêt » lui transmet toutes les informations nécessaires. Elle peut alors prendre ses décisions pour servir l'activité globale de la banque. Ledit comité reçoit une convocation ad hoc ; il fonctionne avec agilité et flexibilité. Le fait que certains secteurs de la banque soient systématiquement trop peu écoutés pourrait constituer une faiblesse structurelle. Il faudrait envisager de tenir davantage compte du point de vue de la clientèle. En outre, la convocation ad hoc du comité, telle que pratiquée actuellement, semble peu appropriée pour intégrer de manière prospective les risques à venir. A contrario, le conseil d'administration exerce une fonction stratégique qui revêt une importante dimension éthique : cette fonction inclut la gestion fondamentale des variations de taux d'intérêt, de même que les réflexions quant à une répartition équitable des charges. Autrement dit, il s'agit de déterminer quel-le-s client-e-s et segments de clientèle doivent assumer quelles charges en cas de variations des taux.

En résumé, l'organe de contrôle d'éthique estime qu'il est bel et bien décisif, pour la BAS, de fixer et de communiquer ses conditions dans une perspective à la fois financière et éthique. De cette manière seulement, la banque pourra garantir la réalisation de ses objectifs en intégrant son orientation sociale et écologique, mais aussi maintenir et renforcer la confiance de sa clientèle.

ethix – Laboratoire d'éthique de l'innovation

Johan Rochel, Jean-Daniel Strub

Zurich, le 6 novembre 2023

MEMBRES DES ORGANES

Membres du conseil d'administration (CA)

Nom/année de naissance/domicile/nationalité/Actions BAS détenues	En fonction dès le	Fonctions au sein du conseil d'administration et de la BAS	Formation et titre	Activité professionnelle principale	Liens d'intérêts	Honoraires perçus
Gerhard Andrey 1976 Granges-Paccot/CH 10 actions	29.4.2017	Membre du comité de contrôle; Membre de l'association Fonds d'innovation	Ingénieur du bois ETS; Informaticien EPG	Conseiller national et entrepreneur	Conseiller national Les Verts FR; CA de Liip; Membre du CA de LerNetz; Membre du conseil de fondation Seed Capital Fribourg; Membre du conseil de fondation d'Applico; Membre du conseil consultatif de la Haute école d'ingénierie et d'architecture Fribourg; Président Verein C/Association K; Président La Gustav	CHF 12'284,00
Attila Baumgartner 1981 Zurich/CH 1 action	13.5.2023	Représentant de l'association du personnel de la BAS; Membre de l'association Fonds d'innovation	Master en économie politique, Université de Berne; CAS Corporate Valuation, Université de Zurich; CAS Sustainable Finance, Universität Zürich	Business Support, BAS	Co-président d'un groupe de travail des Verts libéraux, Zurich	–
Christoph Birkholz 1983 Zurich/DE/CH 2 actions	26.5.2020	Membre du comité de l'association Fonds d'innovation	Doctorat en Management, Université St.Gall (HSG); Master in General Management, Université Witten/Herdecke	Entrepreneur	Président du conseil d'administration d'Impact Hub Zürich AG; Président du conseil d'administration de Kickstart Innovation AG; Membre du conseil d'administration de Panter AG; Membre du conseil d'administration de what's next ventures AG; Membre du conseil d'administration de Quantworks AG (en liquidation); Fondateur de Inyova AG; Président de l'association Impact Hub Zürich Association; Membre du conseil d'administration de Panter Consulting Company AG; Président de l'association HUB Fellowship	CHF 18'592,00
Valérie Anouk Clapasson 1979 Zurich/CH 10 actions	26.5.2020	Membre du comité de contrôle, codirection; Membre de l'association Fonds d'innovation	Executive Master of Business Administration, Université de Zurich; Master of Arts in Communications, Université de Fribourg	Directrice de la coopérative Kalkbreite	Comité de l'association régionale Wohnbaugenossenschaften Zurich; Membre du comité de la fondation Solinvest, conseil d'administration d'Edith Maryon AG/Equimo AG	CHF 25'102,80
Braida Dür 1982 Couvet/CH 12 actions	29.4.2017	Membre du comité de contrôle, codirection; membre de l'association Fonds d'innovation	Agriculture EFZ; Agronome FH; MSc Sustainable Agricultural and Forestry Production Systems	Responsable de l'exploitation agricole Sur le Crêt	Membre de la commission du Savoir de Bio Suisse	CHF 26'535,20
Véronique Gigon 1963 Evilard/CH 40 actions	26.5.2020 - 13.5.2023	Membre du comité des crédits; Présidente de l'association Fonds d'innovation	Licence en droit, Université de Neuchâtel; Master of Business Administration (MBA), Université de Genève; Brevet d'avocat, canton de Neuchâtel	Administratrice indépendante	Membre du conseil d'administration de SBB CFF FFS; Membre du conseil d'administration d'Aare Seeland mobil ASm AG; Partenaire associée GetDiversity GmbH; Membre du conseil d'administration d'Amnesty International Suisse; Membre du Cercle suisse des administratrices; Présidente du Parc naturel régional du Doubs	CHF 11'777,00

MEMBRES DES ORGANES

Membres du conseil d'administration (CA) (suite)

Nom/année de naissance/domicile/nationalité/Actions BAS détenues	En fonction dès le	Fonctions au sein du conseil d'administration et de la BAS	Formation et titre	Activité professionnelle principale	Liens d'intérêts	Honoraires perçus
Sven Lidén 1963 Richterswil/CH 60 actions	24. 5. 2013	Membre du comité des crédits (jusqu'au 30. 11. 2023); Membre de l'association Fonds d'innovation	Lic. oec. HSG; Lic. rer. publ. HSG	Directeur Lidén Consulting GmbH	Membre du comité de my blue planet, Winterthour; Membre du comité de la fondation Rroma, Zurich; Directeur général adjoint de Schaden- und Caremanagement, Richterswil GmbH	CHF 28'044,00
Albi Wuhrmann 1961 Rheinfelden/CH 50 actions	8. 5. 2010	Vice-président; Président de l'association Fonds d'innovation; Président du comité des crédits (jusqu'au 30. 11. 2023)	Employé de commerce; MBA partiel IBS International Banking School New York	Membre de la direction de Schützen Rheinfelden AG, Rheinfelden, clinique privée de psychosomatique	Président du conseil de fondation de la Stiftung für psychosomatische, ganzheitliche Medizin, Rheinfelden; Membre du conseil d'administration de Schützen Rheinfelden Holding AG, Rheinfelden; Membre du conseil d'administration de Schützen Rheinfelden AG; Membre du conseil d'administration de Schützen Rheinfelden Immobilien AG; Membre du conseil d'administration de Rhein-Parking AG, Rheinfelden; Membre du conseil d'administration de Wuhrmann Immobilien AG, Rheinfelden; Président de l'association Jakob Strasser, artiste peintre, Rheinfelden; Président de l'association Puck, Rheinfelden; Membre du conseil d'administration du ZSP Zentrum für Sozialpädagogik und Psychotherapie, Bâle; Président de NVR Natur- und Vogelschutz, Rheinfelden; Membre du conseil d'administration de Mare nostrum - End plastic soup, Arlesheim	CHF 40'459,00
Anita Wymann 1966 Zurich/CH 27 actions	7. 5. 2004	Présidente; Membre de l'association Fonds d'innovation	lic. iur.; CAS Gestion d'entreprise Université de Zurich; Employée de banque diplômée	Associée et directrice Wymann & Friedrich Sàrl, Weiningen ZH	Présidente WOGENO Zurich; Membre du CA de Glattwerke Dübendorf; Professeure de droit ainsi que de banque et finance, e. a. à la haute école Kalaidos, au CYP et à l'école de commerce KV Zurich	CHF 83'428,00
Anna Zuber 1984 Ostermündingen/CH 2 actions	20. 5. 2022	Propriétaire de Rolle Ethik; Comité de l'association Fonds d'innovation (depuis le 17. 8. 2023)	Docteure en éthique économique, Université de Zurich; Master Political and Economic Philosophy, Université de Berne; Bachelor en philosophie et en économie politique, Université de Fribourg/Bielefeld	Responsable du bureau de la Commission nationale d'éthique dans le domaine de la médecine humaine (CNE)	Membre du CO de Queersicht; Membre d'un organe externe chez ting	CHF 19'256,00

Conformément à circulaire 2017/01 Gouvernance d'entreprise - banques de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA), l'ensemble des membres du CA remplissent les exigences en matière d'indépendance, à part Attila Baumgartner, représentant du personnel.

MEMBRES DES ORGANES

Membre de la direction générale

Nom/année de naissance/domicile/nationalité/Actions BAS détenues	En fonction dès le	Domaines de responsabilité dans la direction	Formation et titre	Intérêts et engagement tiers	Temps de travail/rémunérations brutes totales
Etienne Bonvin 1965 Ronco sopra Ascona/CH 20 actions	21. 8. 2001	Secteur Logistique et services ; Organes de révision ; Président du conseil de fondation BAS 2 ; Président du conseil de fondation BAS 3	Agent fiduciaire avec brevet fédéral	–	100 % CHF 202'325,85
Nicole Bardet 1980 Romont/CH 20 actions	1. 6. 2020	Secteur Financement et Placement ; Gérante de l'association Fonds d'innovation	BA of Science in Management HEC	Membre du conseil général de Romont (Vert-e-s) ; Membre du conseil de fondation de l'EPER	100 % CHF 195'175,85
Tanja Reuter 1974 Flaach/CH 20 actions	1. 10. 2019	Secteur Financement et Placement	Économiste d'entreprise ; planificatrice financière et titulaire Executive Master of Finance	–	100 % CHF 199'029,50
Rico Travella 1966 Binningen/CH 18 actions	1. 7. 2022	Secteur Logistique et services	Dr. oec. HSG	Président de pro-KMU.net ; Membre du comité de Greenbuzz Zurich	100 % CHF 196'880,50

Organe de contrôle d'éthique

Nom/année de naissance/domicile/nationalité/Actions BAS détenues	En fonction dès le	Formation et titre	Activité professionnelle principale	Liens d'intérêts	Rémunération
Johan Rochel 1983 Zurich/CH –	12. 6. 2021	Dr. iur., Université de Fribourg	Co-fondateur et co-directeur de ethix - Laboratoire d'éthique de l'innovation ; Chercheur à l'EPFL	Membre du comité de l'association ethix - Laboratoire d'éthique de l'innovation ; Élu à la Constituante du Valais (Appel Citoyen) ; Membre du comité de l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière	CHF 25'000,00 de ethix
Jean-Daniel Strub 1975 Zurich/CH –	12. 6. 2021	Dr. theol., Universität Zürich	Co-fondateur et co-directeur de ethix - Laboratoire d'éthique de l'innovation ; Spécialiste des questions d'éthique et de vie à l'Institut Neumünster	Membre du comité de l'association ethix - Lab für Innovationsethik ; Président de l'association männer.ch ; Membre de la direction du PS de la ville de Zurich ; Membre du conseil de fondation de la Pakka Foundation ; membre du comité de l'association Einfach Zürich ; membre du comité directeur de l'association Züri City Card ; directeur de l'association Interkantonale Legislativkonferenz ; membre de la commission d'éthique exit Deutsche Schweiz	

EXIGENCES DE PUBLICATION

PUBLICATION ANNUELLE POUR LES ÉTABLISSEMENTS SOUMIS AU RÉGIME DES PETITES BANQUES

		31.12.2023	30.09.2023	30.06.2023	31.03.2023	31.12.2022
Fonds propres pris en compte						
Fonds propres de base durs (CET1)	en milliers CHF	253'336	–	–	–	243'056
Fonds propres de base (T1)	en milliers CHF	253'336	–	–	–	243'056
Fonds propres totaux	en milliers CHF	297'891	–	–	–	281'429
Fonds propres minimaux						
	en milliers CHF	207'088	–	–	–	194'973
Ratio de levier simplifié (en %)						
Actifs sans goodwill + participations + affaires hors bilan	en milliers CHF	2'588'602	–	–	–	2'437'168
Ratio de levier simplifié:						
Capital de base en % des actifs* (sans goodwill + participation) + affaires hors bilan	en %	9,79	–	–	–	9,97
Ratio de liquidités (LCR)						
Numérateur du LCR:						
somme des actifs liquides de haute qualité	en milliers CHF	467'444	403'864	393'844	408'793	492'832
Numérateur du LCR:						
somme nette des sorties de trésorerie	en milliers CHF	204'227	180'688	181'530	174'058	179'111
Ratio de liquidités, LCR	en %	228,88	223,51	216,96	234,86	275,16

Commentaire:

En raison de sa participation au régime des petites banques, la Banque Alternative Suisse SA renonce à la publication selon Circulaire 2016/1, à l'exception de la publication du tableau des indicateurs clés réglementaires (Key Metrics).

